

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS

AMEN BANK

Siège social : Avenue Mohamed V –1002 Tunis-

L'Amen Bank publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2022 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 27 avril 2023. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, Mr. Adnène ZGHIDI et Mr Chiheb GHANMI.

Amen Bank

Bilan

arrêté au 31/12/2022

Unité en millier de Dinars Tunisiens

Désignation	Notes	31/12/2022	31/12/2021 (*)	31/12/2021
AC1	Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	(1-1) 445 813	169 241	169 241
AC2	Créances sur les établissements bancaires et financiers	(1-2) 142 141	360 094	360 094
AC3	Créances sur la clientèle	(1-3) 6 889 784	6 245 664	6 245 664
AC4	Portefeuille-titres commercial (*)	(1-4) 72 286	94 308	212 215
AC5	Portefeuille d'investissement (*)	(1-5) 2 296 013	2 176 090	2 058 183
AC6	Valeurs immobilisées	(1-6) 397 473	270 250	270 250
AC7	Autres actifs	(1-7) 163 260	227 763	227 763
Total actifs		10 406 770	9 543 410	9 543 410
PA1	Banque Centrale, CCP	(2-1) 815 324	595 871	595 871
PA2	Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	(2-2) 242 370	258 589	258 589
PA3	Dépôts et avoirs de la clientèle	(2-3) 6 990 819	6 343 825	6 343 825
PA4	Emprunts et Ressources spéciales	(2-4) 825 551	926 283	926 283
PA5	Autres passifs	(2-5) 230 533	232 599	232 599
Total passifs		9 104 597	8 357 167	8 357 167
CP1	Capital	132 405	132 405	132 405
CP2	Réserves	1 014 465	923 755	923 755
CP4	Autres capitaux propres	423	423	423
CP5	Résultats reportés	1	5	5
CP6	Résultat de l'exercice	154 879	129 655	129 655
Total capitaux propres		1 302 173	1 186 243	1 186 243
Total capitaux propres et passifs		10 406 770	9 543 410	9 543 410

(*) Les chiffres de 2021 ont été retraités pour les besoins de comparabilité (Cf. Note AC-4/5)

Amen Bank

État des engagements Hors Bilan

arrêté au 31/12/2022

Unité en millier de Dinars Tunisiens

Désignation	Notes	31/12/2022	31/12/2021
Passifs éventuels			
HB01	Cautions, Avals et autres garanties données	(4-1) 905 816	811 015
HB02	Crédits documentaires	(4-2) 558 808	421 145
HB03	Actifs donnés en garantie	(4-3) 814 822	598 466
Total passifs éventuels		2 279 446	1 830 626
Engagements donnés			
		(4-4)	
HB04	Engagements de financement donnés	1 032 320	968 188
HB05	Engagements sur titres	21 508	30 889
Total engagements donnés		1 053 828	999 077
Engagements reçus			
HB06	Engagements de financement reçus	-	-
HB07	Garanties reçues	(4-5) 3 888 902	3 690 448

Amen Bank
État de Résultat

Allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2022

Unité en millier de Dinars Tunisiens

Désignation		Notes	31/12/2022	31/12/2021 (*)	31/12/2021
Produits d'exploitation bancaire					
PR1	Intérêts et revenus assimilés	(5-1)	652 221	571 351	571 351
PR2	Commissions (en produits)	(5-2)	136 562	128 018	128 018
PR3	Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières (*)	(5-3)	48 024	37 351	46 738
PR4	Revenus du portefeuille d'investissement (*)	(5-4)	147 997	137 019	127 632
Total Produits d'exploitation Bancaire			984 804	873 739	873 739
Charges d'exploitation bancaire					
CH1	Intérêts encourus et charges assimilées	(5-5)	(473 779)	(407 717)	(407 717)
CH2	Commissions encourues		(16 165)	(11 793)	(11 793)
Total Charges d'exploitation Bancaire			(489 944)	(419 510)	(419 510)
Produit net Bancaire			494 860	454 229	454 229
PR5/CH4	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeur sur créances, hors bilan et passifs	(5-6)	(118 575)	(104 189)	(104 189)
PR6/CH5	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeur sur portefeuille d'investissement	(5-7)	91	(12 274)	(12 274)
PR7	Autres produits d'exploitation		681	879	879
CH6	Frais de personnel	(5-8)	(140 456)	(130 396)	(130 396)
CH7	Charges générales d'exploitation	(5-8)	(47 686)	(44 846)	(44 846)
CH8	Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	(5-8)	(9 459)	(9 552)	(9 552)
Résultat d'exploitation			179 456	153 851	153 851
PR8/CH9	Solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires	(5-9)	(1 099)	20	20
CH11	Impôt sur les bénéfices		(21 624)	(11 721)	(11 721)
Résultat sur les activités ordinaires			156 733	142 150	142 150
PR9/CH10	Solde en gain / perte provenant des éléments extraordinaires	(5-10)	(1 854)	(12 495)	(12 495)
Résultat de l'exercice			154 879	129 655	129 655
Effets des modifications comptables			-	-	-
Résultat Net des modifications comptables			154 879	129 655	129 655
Résultat de base par action (en dinars)			5,849	4,896	4,896
Résultat dilué par action (en dinars)			5,849	4,896	4,896

(*) Les chiffres de 2021 ont été retraités pour les besoins de comparabilité (Cf. Note 5-3/4)

Amen Bank

État de Flux de Trésorerie

Allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2022

Unité en millier de Dinars Tunisiens

Désignation	Notes	31/12/2022	31/12/2021
Activités d'exploitation	(6-1)		
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenus portefeuille d'investissement)		815 693	725 800
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(473 728)	(441 771)
Dépôts / Retraits des dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		20 863	(13 123)
Prêts et avances / Remboursement des prêts et avances accordés à la clientèle		(762 063)	(369 999)
Dépôts / Retraits des dépôts de la clientèle		631 072	501 006
Titres de placement		(51 421)	10 157
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(127 565)	(194 563)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		16 804	28 928
Impôts sur les bénéfices		(21 624)	(11 721)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation		48 031	234 714
Activités d'investissement	(6-2)		
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		142 479	131 031
Acquisitions / Cessions sur portefeuille d'investissement		(114 316)	(94 791)
Acquisitions / Cessions d'immobilisations		(136 773)	(70 538)
Flux de trésorerie net affectés aux activités d'investissement		(108 610)	(34 298)
Activités de financement	(6-3)		
Émission d'actions		-	-
Émission d'emprunts		40 000	40 000
Remboursement d'emprunts		(45 759)	(36 885)
Augmentation / diminution ressources spéciales		(94 973)	(45 164)
Dividendes versés		(38 397)	(56 934)
Mouvements sur fond social et de retraite		(551)	(429)
Flux de trésorerie net affectés aux activités de financement		(139 680)	(99 412)
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période		(200 259)	101 004
Liquidités et équivalents de liquidités début de période		(335 353)	(436 357)
Liquidités et équivalents de liquidités fin de période	(6-4)	(535 612)	(335 353)

Amen Bank
Notes aux états financiers
Exercice clos au 31 Décembre 2022

I- Présentation de la banque

Amen Bank est une société anonyme au capital de 132 405 000 dinars, créée le 06 juin 1967, régie par la loi N°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers.

Le capital social de la banque est porté de 127 312 500 dinars à 132 405 000 dinars, par incorporation de réserves et distribution de 1 018 500 actions gratuites conformément à la décision de l'AGE du 16/06/2016.

Le siège social de la banque est sis à l'avenue Mohamed V, 1002, Tunis.

Amen Bank est une banque de dépôt privée. Son capital social, divisé en 26 481 000 actions d'une valeur nominale de cinq 5 dinars chacune, est détenu à hauteur de 0,38% par des actionnaires étrangers.

Actionnaires	Montant	%
Actionnaires Tunisiens	131 903	99,62%
Actionnaires Étrangers	502	0,38%
Total	132 405	100%

II- Référentiel comptable d'élaboration et de présentation des états financiers

Les états financiers d'Amen Bank sont préparés et présentés conformément au système comptable des entreprises approuvé par la loi n° 96- 112 du 30 décembre 1996.

III- Méthodes et principes comptables pertinents appliqués

Les états financiers sont arrêtés au 31 décembre 2022 en appliquant les conventions et principes comptables prévus par le décret n° 96-2459 du 30 décembre 1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité et des méthodes comptables prévus par les normes comptables notamment les normes sectorielles relatives aux établissements bancaires (Normes 21 à 25). Les méthodes comptables les plus significatives se résument comme suit :

1- Créances à la clientèle

1.1- Règles de présentation des créances à la clientèle

Les crédits de gestion à court terme sont présentés au bilan pour leurs valeurs nominales déductions faites des intérêts décomptés d'avance et non encore échus.

Les crédits à moyen et long terme sont présentés au bilan pour leurs valeurs nominales augmentées des intérêts courus et non échus.

Les crédits à moyen terme utilisés progressivement par tranche sont comptabilisés à l'actif du bilan pour leur valeur débloquée.

Les agios réservés et provisions sur créances à la clientèle sont présentés au niveau des postes d'actif correspondants de manière soustractive.

1.2- Classification et évaluation des créances

Les provisions sur engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire de la BCT 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les textes subséquents, qui définit les classes de risque de la manière suivante :

Actifs courants:

Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant les entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financier compatible avec leurs activités et leurs capacités réelles de remboursement.

Actifs classés:

Classe B1: Actifs nécessitant un suivi particulier

Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

Classe B2 : Actifs incertains

Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés, et qui, aux caractéristiques propres à la classe 1 s'ajoute l'une au moins de celles qui suivent :

- Un volume de concours financiers non compatible avec le volume d'activité ;
- L'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information ;
- Des problèmes de gestion et des litiges entre associés ;
- Des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement ;
- La détérioration du cash-flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais ;
- L'existence de retards de paiement en principal ou en intérêts entre 90 et 180 jours.

Classe B3 : Actifs préoccupants

Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

Classe B4 : Actifs compromis

Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au-delà de 360 jours.

Le taux de provisionnement retenu par Amen Bank correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, appliqué au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues.

Pour les engagements supérieurs à 7 mDT, les provisions sont déterminées selon les taux prévus par la circulaire de la BCT après déduction des garanties considérées comme valables.

Les taux de provision par classe de risque appliqués au risque net non couvert sont les suivants:

- Actifs incertains 20% ;
- Actifs préoccupants 50% ;
- Actifs compromis 100%.

Pour les engagements inférieurs à 7 mDT, la banque détermine la provision requise en appliquant le taux de provision moyen des engagements de plus de 7 mDT aux encours hors les crédits de présalaire et CREDIM (crédit habitat aux particuliers) et ce compte tenu de la qualité de ces risques et des perspectives de recouvrement.

Les garanties prises en compte par la banque se détaillent comme suit :

- Les dépôts affectés auprès d'Amen Bank (bons de caisse, comptes à terme, comptes épargne,...) ;
- Les garanties reçues de l'Etat Tunisien ;
- Les garanties reçues des banques et assurances ;
- Les garanties reçues du FNG (Fonds national de garantie) et la SOTUGAR ;
- Les garanties réelles : Selon les règles édictées par la BCT, les garanties immobilières ne peuvent être prises en compte que si elles remplissent au moins l'une des conditions suivantes :

- * Elle est inscrite sur le titre foncier ;
- * Elle est inscrite par l'intervention de deux notaires sur un titre arabe ;
- * Il existe une promesse d'hypothèque sur un terrain acquis auprès de l'un des organismes suivants : AFI, AFT, AFH.

Par ailleurs, certaines garanties ont été retenues, depuis l'exercice 2006, en application des articles 327 et 328 du code des procédures civiles et commerciales, sous forme d'oppositions conservatoires. Cette forme de garantie a été retenue compte tenu d'une hypothèse sous-jacente, à savoir, un taux historique de réalisation élevé et compte tenu des conditions cumulatives suivantes :

- * Les engagements de la relation emprunteuse sont concentrés exclusivement chez Amen Bank ;
- * L'opposition conservatoire est inscrite sur le titre foncier qui ne doit pas comporter d'autres charges hypothécaires au profit d'autres créanciers ;
- * La date d'inscription de l'opposition conservatoire remonte à moins de deux ans ;
- * Une évaluation récente du titre objet de l'opposition conservatoire ;
- * Une décote de 10% de la valeur du titre objet de l'opposition conservatoire.

1.3- Comptabilisation des créances irrécouvrables passées par perte

Les créances irrécouvrables inférieures ou égales à 500 dinars et les autres créances irrécouvrables ayant fait l'objet d'un jugement sont passées par perte. Parallèlement, les provisions et agios réservés y afférents font l'objet de reprise.

1.4- Comptabilisation des revenus des prêts accordés à la clientèle

Les intérêts sur crédits de gestion à court terme sont décomptés d'avance. Ceux-ci sont passés en produits pour leur montant total et font l'objet de régularisation pour tenir compte des intérêts non courus à la date d'arrêté des états financiers.

Les intérêts sur crédits à moyen terme matérialisés par des effets ou titres de crédit, sont perçus à terme. Ceux-ci sont passés en produits au fur et à mesure de leurs échéances. La partie des intérêts courus mais non encore échus à la date de l'arrêté des états financiers font l'objet de régularisation.

Les intérêts et agios dont le recouvrement est devenu incertain, constatés lors de l'évaluation des actifs et couverture des risques, sont logés dans un compte intitulé « agios réservés ».

Les intérêts et agios relatifs à des créances contentieuses, sont réservés d'office et ne transitent pas par le compte de résultat. Quant aux autres produits liés à des créances classées, ils sont comptabilisés initialement parmi les produits de la banque puis cernés par le biais d'une application informatique pour être réservés.

La reprise des agios réservés et leur imputation au niveau des revenus de l'exercice sont tributaires de la baisse des engagements directs suite à des encaissements réalisés. A cet effet, les encaissements réalisés sur les créances sont systématiquement imputés, en premier lieu, sur les agios réservés déjà constitués.

1.5- Suivi des mesures conjoncturelles édictées en 2011

Provision collective

La provision collective, appliquée pour l'exercice 2011 en tant que mesure conjoncturelle est désormais une disposition permanente à observer pour couvrir les risques latents sur les engagements classe 0 et 1.

Ainsi, et en application des dispositions de la circulaire BCT N° 2012-20 telle que modifiée par la circulaire de la BCT n°2023-02 du 24 février 2023, la banque a constitué par prélèvement sur les résultats des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier au sens de l'article 8 de la circulaire 91-24 du 17 décembre 1991.

Pour l'évaluation du montant de la provision requise, la banque a appliqué la méthodologie référentielle édictée par la BCT.

Cette méthodologie prévoit :

Le regroupement des engagements 0 et 1 en groupes homogènes par nature du débiteur et par secteur d'activité ;

- Le calcul d'un taux de migration moyen pour chaque groupe qui correspond aux risques additionnels du groupe considéré de l'année N rapporté aux engagements 0 et 1 du même groupe de l'année N-1 ;
- La majoration du taux de migration moyen par groupe par les taux Δ édictés par la BCT.
- L'attribution d'un taux de provisionnement par groupe tels que fixé au préalable par la BCT ;
- L'application des taux de migrations majorés et les taux de provisionnement à l'encours des engagements 0 et 1 de chaque groupe.

Le montant des provisions collectives est revu à chaque date d'arrêté des comptes annuels.

L'augmentation de la provision collective requise entraîne une dotation complémentaire imputée sur les charges de l'exercice et inversement la baisse de la provision collective requise entraîne une reprise correspondant à la baisse et imputée sur les produits de l'exercice.

L'application de ces règles a donné à la constatation d'une dotation au titre de l'exercice 2022 pour 24 309 mDT. Ainsi et compte tenu d'une reprise de provision sur l'unité hôtelière SIPET, le stock de provision a passé de 131 753 mDT constituée en 2021 à 147 562 mDT à fin 2022.

1.6- Provisions additionnelles

En vertu des dispositions de la circulaire de la BCT N° 2013-21 du 30 décembre 2013, les établissements de crédit doivent constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- * 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- * 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- * 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieures ou égale à 8 ans.

L'application de ces règles a donné lieu à la constitution d'un stock de provision de 219 631 mDT.

1.7- Mesures exceptionnelles pour le secteur touristique

En vertu des dispositions de la circulaire de la BCT N° 2015-12, les établissements de crédit peuvent reporter le paiement des tombées en principal et en intérêts échus ou à échoir en 2015 et 2016 au titre des crédits accordés aux entreprises opérant dans le secteur touristique.

Les dispositions de cette circulaire demeurent applicables aux créances échues en 2017 et ce, en vertu de la circulaire de la BCT N°2017-05 du 24 Juillet 2017,

Les établissements de crédit ayant procédé au report d'échéances ou ayant accordé de nouveaux crédits exceptionnels peuvent:

- Maintenir la classification arrêtée à fin décembre 2014 au sens de l'article 8 de la circulaire n° 91- 24 susvisée;
- Geler l'ancienneté au sens de l'article 10 quater de la circulaire n° 91-24 susvisée.

Les établissements de crédit concernés sont tenus de ne pas comptabiliser les intérêts dont le remboursement a été reporté ainsi que les intérêts au titre des nouveaux prêts accordés durant les deux années de grâce parmi leurs revenus sauf en cas de recouvrement effectif.

Cette mesure n'est plus en vigueur.

L'application des dispositions de ladite circulaire a donné lieu à la constatation, des agios réservés, totalisant au 31 Décembre 2021 un montant de 24 125 mDT.

Au 31 décembre 2022, les agios réservés sur les créances relevant du secteur touristique des classes 0 et 1, s'élèvent à 7 660 mDT.

2- Portefeuille titres

2.1- Règles de présentation du portefeuille titres

Les titres à revenu fixe ou à revenu variable sont présentés au bilan soit dans la rubrique portefeuille titres commercial soit dans la rubrique portefeuille titres d'investissement selon leurs durées et l'intention de détention. Les règles de classification appliquées sont les suivantes :

Portefeuille titres commercial :

• Titres de transaction

Il s'agit de titres à revenu fixe ou variable acquis en vue de leur revente à brève échéance et dont le marché de négociation est jugé liquide.

• Titres de placement

Ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement. Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément, à la valeur du marché pour les titres cotés, et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché ou la juste valeur donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

Portefeuille d'investissement:

• Titres d'investissements

Il s'agit de titres acquis avec l'intention ferme de les détenir jusqu'à leur échéance et pour lesquels la banque dispose de moyens suffisants pour concrétiser cette intention.

• Titres de participation

Actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer une rentabilité satisfaisante sur une longue période, ou pour permettre la poursuite des relations bancaires avec la société émettrice.

• Parts dans les entreprises associées, co-entreprises et parts dans les entreprises liées.

Actions dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou exclusif sur la société émettrice.

• Participation avec convention de rétrocession

Il s'agit des engagements matérialisés par des titres représentant des parts dans le capital d'entreprises lorsque, en substance, ces engagements établissent une relation de créancier débiteur entre l'établissement bancaire et l'entreprise émettrice.

2.2- Règles d'évaluation du portefeuille-titres

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition, tous frais et charges exclus, à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées. La juste valeur est la valeur probable de négociation est déterminée en retenant un ou plusieurs critères objectifs comme le prix stipulé lors des transactions récentes, la valeur mathématique, le rendement, l'importance des bénéfices ; l'activité, l'ampleur ou la notoriété de la société.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

• Titres de transaction

Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours, consécutive à leur évaluation à la valeur de marché, est portée en résultat. Par ailleurs, les bons de trésors sont évalués via la courbe publiée par le Conseil du Marché Financier.

• Titres de placement

Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément, à la valeur du marché pour les titres cotés, et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché ou la juste valeur donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

• Titres d'investissement

Il est procédé à la comparaison du coût d'acquisition des titres d'investissement à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés.

Les plus-values latentes sur titres d'investissement ne sont pas comptabilisées.

Les moins-values latentes ressortant de la différence entre la valeur comptable (éventuellement corrigée des amortissements primes et / ou reprises des décotes) et la valeur de marché ou la juste valeur des titres, ne sont provisionnées que dans les cas ci-après:

- * Il existe, en raison de circonstances nouvelles, une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance; et
- * Il existe des risques de défaillance de l'émetteur des titres.

2.3- Comptabilisation des revenus sur portefeuille-titres

Les intérêts sont comptabilisés en tenant compte du principe de la comptabilité d'engagement. Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons du Trésor et sur les obligations sont constatés en résultat de la période.

Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Les plus-values de cession relatives aux titres d'investissement acquis dans le cadre de conventions de rétrocession sont assimilées à des intérêts et prises en compte parmi les revenus au fur et à mesure qu'elles sont courues.

3- Prise en compte des produits

Les intérêts, les produits assimilés, les commissions et autres revenus sont pris en compte au résultat pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2022. Les produits courus et non échus sont intégrés au résultat alors que les produits encaissés et se rapportant à une période postérieure au 31 décembre 2022 sont déduits du résultat.

4- Prise en compte des charges

Les intérêts et commissions encourus, les frais de personnel et les autres charges sont pris en compte au résultat pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2022. Les charges courues et non échues sont intégrées au résultat alors que les charges décaissées et se rapportant à une période postérieure au 31 décembre 2022 sont rajoutées au résultat.

5- Valeurs immobilisées

5.1- Immeubles d'exploitation

Les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et amorties linéairement aux taux suivants :

Catégorie d'immobilisations	Taux pratiqué
Immeubles non réévalués	2%
Immeubles réévalués	5%
Agencements, aménagements et Installations	10%
Ascenseurs	10%
Logiciels	de 10% à 33%
Droit au bail	5%
Matériel informatique	15%
Matériel de transport	20%
Mobilier de bureau	10%
Matériel d'exploitation	10%
Climatiseurs	20%
Terminaux de Paiement Électronique	20%
Coffres forts	4% et 10%

5.2- Immeubles hors exploitation acquis dans le cadre de recouvrement des créances

Dans le cadre du recouvrement des créances, la banque s'est portée acquéreuse de biens immeubles mis à la vente dans le cadre de la procédure de vente immobilière, le prix d'acquisition correspondant au prix fixé par le cahier des charges préparé par un expert judiciaire désigné par le tribunal à cet effet. Ces actifs sont classés en « Immeubles hors exploitation » sous la rubrique AC6- Valeurs immobilisées.

Les immeubles hors exploitation destinés à la vente sont comptabilisés à leur prix d'acquisition majoré des coûts et frais engagés. Par dérogation aux dispositions de la NCT 5 relative aux immobilisations corporelles, ces immeubles sont traités par référence aux dispositions de la norme internationale d'information financière 5 (IFRS 5) relative aux actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées.

En vertu des dispositions de la norme comptable internationale IFRS 05 une entité doit classer un actif non courant ou un groupe d'actif comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouvrée, principalement, par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue.

En effet, les immeubles hors exploitation introduits par voie de recouvrement sont acquis dans l'unique objectif de les céder et recouvrer les créances impayés.

En application des dispositions de l'IFRS 5, les immeubles hors exploitation acquis dans le cadre de recouvrement des créances ne font pas l'objet d'amortissement. En revanche, ils font l'objet d'une évaluation individuelle et figurent dans les états financiers annuels au plus faible entre le coût d'entrée et la juste valeur diminuée des coûts des ventes.

6- Comptabilisation des engagements hors bilan

Les engagements de financement sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloquages des fonds.

7- Règles de conversion des opérations en devises

Les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de change au comptant à la date de leur prise en compte.

8- Réévaluation des positions de change en devises

Les positions de change en devises ont été converties en monnaie de référence sur la base du cours de change interbancaire moyen du dernier jour du mois de décembre 2022. Les résultats de change latents en découlant ont été pris en compte dans le résultat de l'exercice 2022.

Rubrique Bilan	Actifs	Contre-valeur devises en mdt	Rubrique Bilan	Passifs	Contre-valeur devises en mdt
AC 01	Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	322 777	PA 01	Banque centrale, CCP	90
AC 02	Créances sur les établissements bancaires et financiers	44 111	PA 02	Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	93 427
AC 03	Créances sur la clientèle	683 183	PA 03	Dépôts et avoirs de la clientèle	777 707
AC 07	Autres actifs	25 977	PA 04	Emprunts et ressources spéciales	76 312
			PA 05	Autres passifs	128 512
Total Actifs		1 076 048	Total Passifs		1 076 048

9- Règle de prise en compte des différences de change en devises

Les résultats de change latents découlant des différences de positions de change ont été convertis en monnaie de référence sur la base du cours de change interbancaire moyen du dernier jour de décembre 2022 et pris en compte dans le résultat à fin du mois de décembre 2022.

10- Charge d'impôt

La charge d'impôt est déterminée et comptabilisée en utilisant la méthode de l'impôt exigible.

IV- NOTES EXPLICATIVES

(Les chiffres sont exprimés en milliers de dinars)

1- Notes explicatives sur le bilan- Actifs

Note 1-1. Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Le solde de ce poste accuse au 31.12.2022 un montant de 445 813 mDT contre 169 241 mDT au 31.12.2021 et se compose comme suit:

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Caisse en dinars, monnaies étrangères et travellers chèques	55 113	48 517	6 596	14%
BCT, CCP & TGT	390 700	120 724	269 976	224%
Total	445 813	169 241	276 572	163%

Le détail de chacune des rubriques se présente comme suit:

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Caisse en dinars, monnaies étrangères et travellers chèques	55 114	48 522	6 592	14%
Provisions sur caisse en dinars	(1)	(5)	4	(80%)
Sous Total (1)	55 113	48 517	6 596	14%
BCT	390 845	120 869	269 976	223%
Provisions sur BCT	(185)	(185)	-	0%
Sous Total (2)	390 660	120 684	269 976	224%
CCP	43	43	-	0%
Provisions sur CCP	(3)	(3)	-	0%
Sous Total (3)	40	40	=	0%
Total	445 813	169 241	276 572	163%

Note 1-2. Créances sur les établissements bancaires et financiers

Le solde de cette rubrique accuse au 31.12.2022 un montant de 142 141 mDT contre 360 094 mDT au 31.12.2021 et se détaille comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Avoirs en compte sur les établissements bancaires	12 330	12 883	(553)	(4%)
Prêts aux établissements bancaires	31 784	259 013	(227 229)	(88%)
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements bancaires	(3)	229	(232)	(101%)
Total créances sur établissements bancaires	44 111	272 125	(228 014)	(84%)
Avoirs en compte sur les établissements financiers	6	5	1	20%
Prêts aux établissements financiers	96 814	86 906	9 908	11%
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements financiers	1 210	1 058	152	14%
Total créances sur établissements financiers	98 030	87 969	10 061	11%
Total	142 141	360 094	(217 953)	(61%)

Au 31.12.2022, aucune créance sur les établissements bancaires et financiers n'est douteuse.

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers selon la durée résiduelle se présente comme suit:

Description	< ou = 3 mois	Plus de 3 mois & moins d'un an	Plus d'un an & moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Établissements bancaires	44 111	-	-	-	44 111
Avoirs en compte sur les établissements bancaires	12 330	-	-	-	12 330
Prêts aux établissements bancaires	31 784	-	-	-	31 784
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements bancaires	(3)	-	-	-	(3)
Établissements financiers	9 604	25 155	63 271	-	98 030
Avoirs en compte sur les établissements financiers	6	-	-	-	6
Prêts aux établissements financiers	8 388	25 155	63 271	-	96 814
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements financiers	1 210	-	-	-	1 210
Total	53 715	25 155	63 271	-	142 141

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers selon la nature de la relation se présente comme suit:

Rubrique	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Établissements bancaires	-	-	44 111	44 111
Avoirs en compte sur les établissements Bancaires	-	-	12 330	12 330
Prêts aux établissements bancaires	-	-	31 784	31 784
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements bancaires	-	-	(3)	(3)
Établissements financiers	-	24 343	73 687	98 030
Avoirs en compte sur les établissements financiers	-	-	6	6
Prêts aux établissements financiers	-	24 343	72 471	96 814
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements financiers	-	-	1 210	1 210
Total	-	24 343	117 798	142 141

Toutes les créances sur les établissements bancaires et financiers ne sont pas éligibles au refinancement de la BCT.

Toutes les créances sur les établissements bancaires et financiers ne sont pas matérialisées par des titres du marché interbancaire.

Note 1-3. Créances sur la clientèle

L'évolution comparée des créances sur la clientèle entre 2022 et 2021 se présente comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Comptes débiteurs à la clientèle (1)	1 195 538	1 148 724	46 814	4%
Autres concours à la clientèle sur ressources ordinaires (2)	5 240 839	4 546 118	694 721	15%
Crédits sur ressources spéciales (3)	453 407	550 822	(97 415)	(18%)
Total	6 889 784	6 245 664	644 120	10%

Aucune demande d'imputation n'est en cours d'étude chez les bailleurs de fonds pour les créances sur ressources spéciales.

(1) Les comptes débiteurs se détaillent au 31.12.2022 comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Comptes débiteurs à la clientèle	1 156 109	1 109 958	46 151	4%
Créances rattachées / Comptes débiteurs de la clientèle	39 429	38 766	663	2%
Total	1 195 538	1 148 724	46 814	4%

(2) Les autres concours à la clientèle sur ressources ordinaires se subdivisent en :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Autres concours à la clientèle en dinars	4 568 752	3 904 593	664 159	17%
Autres concours à la clientèle en devises	672 087	641 525	30 562	5%
Total	5 240 839	4 546 118	694 721	15%

Au 31.12.2022, l'encours des créances sur la clientèle éligibles au refinancement est estimé à 1 401 millions de dinars contre 1 293 millions de dinars au 31.12.2021.

(3) Les crédits sur ressources spéciales sont composés de :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Créances sur ressources budgétaires	135 776	132 090	3 686	3%
Créances sur ressources extérieures	317 631	418 732	(101 101)	(24%)
Total	453 407	550 822	(97 415)	(18%)

Il est à préciser que la banque n'encourt de risque de contrepartie que sur les crédits imputés sur des ressources extérieures.

(4) Les mouvements nets des créances douteuses sur la clientèle ainsi que les provisions correspondantes au cours de l'exercice se détaillent comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Montant brut des créances classées	1 261 178	1 293 442	(32 264)	(2%)
Provisions au 31/12/N-1	365 680	378 221	(12 541)	(3%)
Dotation de l'exercice	58 319	61 035	(2 716)	(4%)
Reprise de l'exercice	(22 477)	(24 322)	1 845	(8%)
Reprise de provision sur créances radiées et cédées	(16 628)	(49 254)	32 626	(66%)
Provisions au 31/12/N	384 894	365 680	19 214	5%
Provisions additionnelles (Cir 2013-21)	219 631	261 148	(41 518)	(16%)
Total net des créances	656 654	666 615	(9 961)	(1%)

(5) Le montant des créances sur la clientèle existant à la clôture de l'exercice pour lesquelles les revenus correspondants ne sont pas constatés parmi les produits de l'exercice que lors d'une baisse des engagements suite à l'encaissement effectif se présente comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Montant brut des créances classées	1 261 178	1 293 442	(32 264)	(2%)
Montant brut des créances non classées	60 977	34 966	26 011	74%
Montant brut des créances touristiques non classées	156 002	229 192	(73 190)	(32%)
Agios réservés au 31/12/N-1	319 878	287 798	32 080	11%
Dotation aux agios réservés	89 591	85 653	3 938	5%
Reprise sur agios réservés sur créances touristiques	(16 465)	(72)	(16 393)	22768 %
Reprise sur agios réservés sur créances	(26 893)	(32 563)	5 670	(17%)
Reprise sur agios réservés sur créances radiées et cédées	(30 946)	(20 938)	(10 008)	48%
Total des agios réservés au 31/12/N	335 165	319 878	15 287	5%

(6) La répartition des agios réservés par nature d'engagements se présentent comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Agios sur comptes débiteurs à la clientèle	172 275	146 887	25 388	17%
Agios sur autres concours à la clientèle sur ressources ordinaires	143 978	156 074	(12 096)	(8%)
Agios sur Engagements par signature	1 142	-	1 142	100%
Agios sur ressources extérieures	17 770	16 917	853	5%
Total net des agios réservés	335 165	319 878	15 287	5%

(7) La répartition des engagements bilan et hors bilan à la clientèle existant à la clôture de l'exercice selon leur classification se présente comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Engagements classés C0 et C1	9 318 332	8 305 359	1 012 973	12,2%
Engagements classés C2, C3, C4 et C5 (a)	1 261 178	1 293 442	(32 264)	(2,5%)
Total des engagements (b)	10 579 510	9 598 801	980 709	10,2%
Agios réservés affectés aux engagements classés	(324 391)	(294 093)	(30 298)	10,3%
Provisions affectées aux engagements par signature	(3 204)	(2 881)	(323)	11,2%
Provisions affectées aux engagements classés	(381 690)	(362 799)	(18 891)	5,2%
Provisions additionnelles (Cirulaire 2013-21)	(219 631)	(261 148)	41 517	(15,9%)
Total provisions et agios réservés (C)	(928 916)	(920 921)	(7 995)	0,9%
Taux de couvertures des engagements classés (c/a)	73,65%	71,20%	2,5%	3,4%
Taux de couvertures des engagements classés hors agios réservés	64,53%	62,72%	1,8%	2,9%
Taux des engagements classés (a/b)	11,92%	13,48%	(1,6%)	(11,5%)
Agios réservés affectés aux engagements non classés	(3 114)	(1 660)	(1 454)	87,6%
Agios réservés sur le secteur touristique courants	(7 660)	(24 125)	16 465	(68,2%)
Provisions collectives affectées aux engagements courants (Cir 2012-02)	(147 562)	(131 753)	(15 809)	12,0%
Total des provisions et agios réservés affectés aux engagements courants	(158 336)	(157 538)	(798)	0,5%
Total général des provisions et agios réservés (d)	(1 087 252)	(1 078 459)	(8 793)	0,8%
Taux de couverture de l'ensemble des engagements (d/b)	10,28%	11,24%	(1,0%)	(8,5%)

Le stock de provisions autre que celles affectées aux engagements par signature et d'agios réservés ont été en totalité présentés en déduction de la sous rubrique (2) et se présentent comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Provisions sur créances (AC 03)	748 883	755 701	(6 818)	(1%)
Provisions sur créances classées	381 690	362 799	18 891	5%
Provisions collectives	147 562	131 753	15 809	12%
Provisions additionnelles (Cir 2013-21)	219 631	261 148	(41 517)	(16%)
Provisions sur engagements par signature	3 204	2 881	323	11%
Provisions sur engagements par signature	3 204	2 881	323	11%
Total provisions sur créances	752 087	758 582	(6 495)	(1%)
Agios réservés affectés aux engagements classés	324 391	294 093	30 298	10%
Agios réservés affectés aux engagements non classés	3 114	1 660	1 454	88%
Agios réservés affectés aux engagements relevant su secteur touristique courant	7 660	24 125	(16 465)	(68%)
Total agios réservés	335 165	319 878	15 287	5%
Total général des provisions et agios réservés	1 087 252	1 078 459	8 793	1%

(8) La répartition de la totalité du portefeuille engagements de la banque au 31.12.2022 par classe de risque et par nature d'engagement se présente comme suit :

Classe / Nature d'engagement	Classe 0	Classe 1	Classe 2	Classe 3	Classe 4	Classe 5	Total
Découvert	505 335	92 594	4 928	8 592	548 848	4 040	1 164 337
Escomptes	348 623	36 266	48	172	10 236	49	395 394
Crédit court terme	918 795	188 767	298	969	165 520	533	1 274 882
Crédit moyen et long terme	4 074 722	664 116	17 706	15 704	474 951	753	5 247 952
Engagements par signature	2 423 361	65 753	228	139	7 464	-	2 496 945
Total	8 270 836	1 047 496	23 208	25 576	1 207 019	5 375	10 579 510
Dont impayés	22 431	152 888	846	3 366	485 352	1 390	666 273

(9) La répartition par secteur d'activité des crédits octroyés sous forme de décaissements et engagements par signature se présente comme suit au 31 décembre 2022:

Secteur d'activité	2 022	%	2 021	%
I - Agriculture	115 979	1,10%	121 358	1,26%
II - Industrie	3 098 288	29,29%	2 339 846	24,38%
Mine	14 255	0,13%	18 790	0,20%
Énergie	89 250	0,84%	68 060	0,71%
Industrie agroalimentaire	992 461	9,38%	525 087	5,47%
Matériaux de construction	351 632	3,32%	389 756	4,06%
Industrie mécanique et électronique	433 059	4,09%	382 273	3,98%
Chimie et caoutchouc	306 352	2,90%	231 589	2,41%
Industrie Pharmaceutiques	256 879	2,43%	194 700	2,03%
Textile	19 288	0,18%	20 092	0,21%
Habillement et cuir	52 698	0,50%	47 932	0,50%
Bois, liège et ameublement	34 932	0,33%	35 928	0,37%
Papier, imprimerie et industries diverses	267 254	2,53%	265 353	2,76%
Bâtiment et travaux publics	280 229	2,65%	160 286	1,67%
III - Services	7 365 242	69,62%	7 137 597	74,36%
Transport	210 402	1,99%	216 411	2,25%
Télécommunications	83 512	0,79%	99 704	1,04%
Tourisme	585 129	5,53%	675 124	7,03%
Commerce agroalimentaire	279 318	2,64%	224 978	2,34%
Commerce matériaux de construction	123 108	1,16%	126 849	1,32%
Commerce quincaillerie et assimilés	82 860	0,78%	65 289	0,68%
Commerce textile et cuir	93 533	0,88%	91 598	0,95%
Commerce divers	446 494	4,22%	446 731	4,65%
Commerce Automobiles & Véhicules	442 352	4,18%	383 375	3,99%
Grande distribution	78 045	0,74%	59 326	0,62%
Santé	214 746	2,03%	246 178	2,56%
Finance	681 895	6,45%	591 518	6,16%
Leasing et factoring	307 842	2,91%	298 541	3,11%
Institution de microfinances	102 713	0,97%	118 587	1,24%
Loisirs et cultures	110 388	1,04%	103 763	1,08%
Particuliers	2 330 901	22,03%	2 139 381	22,29%
Promotion immobilière	779 564	7,37%	801 832	8,35%
Divers	412 437	3,90%	448 412	4,67%
Total	10 579 510	100%	9 598 801	100%

Les engagements (hors ceux accordés au secteur public) relatifs aux dix premiers groupes d'affaire représentent 15,61% du total des engagements de la banque au 31.12.2022.

(10) La ventilation selon la durée résiduelle des créances sur la clientèle se présente comme suit :

Description	< ou = 3 mois	Plus de 3 mois & moins d'un an	Plus d'un an & moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Comptes débiteurs de la clientèle	1 195 538	-	-	-	1 195 538
Comptes débiteurs de la clientèle	1 156 109	-	-	-	1 156 109
Créances rattachées	39 429	-	-	-	39 429
Autres concours à la clientèle sur ressources ordinaires	1 084 896	968 839	2 408 763	778 341	5 240 839
Autres concours à la clientèle en dinars	733 548	879 671	2 218 333	737 200	4 568 752
Autres concours à la clientèle en devises	351 348	89 168	190 430	41 141	672 087
Crédits sur ressources spéciales	84 519	119 651	145 176	104 061	453 407
Créances sur ressources budgétaires	55 480	10 667	31 728	37 901	135 776
Créances sur ressources extérieures	29 039	108 984	113 448	66 160	317 631
Total	2 364 953	1 088 490	2 553 939	882 402	6 889 784

(11) La ventilation par nature de la relation des créances sur la clientèle se détaille comme suit :

Rubrique	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Comptes débiteurs de la clientèle	-	1 865	1 193 673	1 195 538
Autres concours à la clientèle sur ressources ordinaires	-	22 350	5 218 489	5 240 839
Autres concours à la clientèle en dinars	-	22 350	4 546 402	4 568 752
Autres concours à la clientèle en devises	-	-	672 087	672 087
Crédits sur ressources spéciales	-	-	453 407	453 407
Créances sur ressources budgétaires	-	-	135 776	135 776
Créances sur ressources extérieures	-	-	317 631	317 631
Total	-	24 215	6 865 569	6 889 784

Note 1-4. Portefeuille titres commercial

Cette rubrique accuse au 31.12.2022 un solde de 72 286 mDT contre un solde de 94 308 mDT au 31.12.2021 et se détaille comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021 (*)	31/12/2021	Variation	%
Titres de transaction	-	76 083	76 083	(76 083)	(100%)
Bons de trésor	-	76 600	76 600	(76 600)	(100%)
Créances rattachées / Bons de trésor	-	(517)	(517)	517	(100%)
Titres de placement	72 286	18 225	136 132	54 061	297%
Titres à revenu fixe	50 563	-	117 907	50 563	100%
Emprunts Obligataires (*)	50 000	-	111 244	50 000	100%
Créances rattachées / Emprunts obligataires (*)	563	-	6 663	563	100%
Titres à revenu variable	21 723	18 225	18 225	3 498	19%
Actions cotées	24 798	20 962	20 962	3 836	18%
Provisions pour moins-value latente des actions	(3 075)	(2 737)	(2 737)	(338)	12%
Total	72 286	94 308	212 215	(22 022)	(23%)

(*) Courant 2022, la banque a procédé au reclassement des emprunts obligataires de placement qui s'élèvent à 111 244 mille de dinars en titre d'investissement. Ces titres sont acquis pour détention jusqu'à échéance et ce reclassement est basé sur le business modèle.

Au 31.12.2022, la plus-value latente sur les actions cotées et les titres de placements est établie à 119 mDT contre 121 mDT au 31.12.2021.

Les mouvements de provisions sur les actions se présentent comme suit en 2022 et comparativement à 2021 :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Montant brut des titres de placement à revenu variable	24 798	20 962	3 836	18%
Provisions au 31/12/N-1	(2 737)	(3 603)	866	(24%)
Dotations de l'exercice	(1 764)	(317)	(1 447)	456%
Reprise de provisions	1 425	1 184	242	20%
Provisions au 31/12/N	(3 075)	(2 737)	(339)	12%
Total net des titres de placement	21 723	18 225	3 497	19%

Note 1-5. Portefeuille titres d'investissement

Le portefeuille titres d'investissement accuse au 31.12.2022 un solde de 2 296 013 mDT contre 2 176 090 mDT au 31.12.2021.

Son détail se présente comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2021	Variation	%
Titres d'investissement (1) (*)	2 036 758	1 914 558	1 796 651	122 200	6%
Titres de participation (2)	79 418	70 189	70 189	9 229	13%
Parts dans les entreprises associées (3)	150 852	151 777	151 777	(925)	(1%)
Parts dans les entreprises liées (4)	9 221	10 034	10 034	(812)	(8%)
Participation avec convention en rétrocession (5)	19 764	29 532	29 532	(9 768)	(33%)
Total	2 296 013	2 176 090	2 058 183	119 923	6%

(*) les chiffres de 2021 ont été retraités pour les besoins de comparabilité.

(*) Courant 2022, la banque a procédé au reclassement des emprunts obligataires de placement qui s'élèvent à 111 244 mille de dinars en titre d'investissement. Ces titres sont acquis pour détention jusqu'à échéance et ce reclassement est basé sur le business modèle.

Au 31.12.2022, la plus-value latente sur les actions cotées et les titres d'investissement est établie à 201 mDT.

Le tableau des mouvements du portefeuille titres d'investissement se présente comme suit :

Description	Titres d'investissement hors fonds gérés	Titres d'investissements fonds aérés	Titres participatifs	Titres de participation	Part des entreprises associées	Part des entreprises liées	Participation avec convention en rétrocession	Total
Valeur brute au 31/12/2021	1 143 112	607 632	6 510	113 914	164 361	9 230	40 558	2 085 317
Montant restant à libérer	-	-	-	(30 889)	-	-	-	(30 889)
Créances rattachées	39 523	23 295	115	-	-	804	-	63 737
Provisions	(300)	(23 236)	-	(12 836)	(12 584)	-	(11 026)	(59 982)
Total net au 31/12/2021	1 182 335	607 691	6 625	70 189	151 777	10 034	29 532	2 058 183
Acquisitions/ Reclassements 2022	204 716	108 905	-	321	1 058	-	-	315 000
Cessions/ Réduction de capital 2022	(56 844)	(26 739)	(3 000)	(998)	(2 100)	-	(9 875)	(99 556)
valeur brute au 31/12/2022	1 290 984	689 798	3 510	113 237	163 319	9 230	30 683	2 300 761
Montant restant à libérer	-	-	-	(20 820)	-	-	-	(20 820)
Créances rattachées	44 927	30 622	266	48	53	-	-	75 916
Dotations	-	(480)	-	(1 075)	-	(9)	(84)	(1 648)
Reprise	-	666	-	865	65	-	190	1 786
Provisions	(300)	(23 049)	-	(13 047)	(12 520)	(9)	(10 919)	(59 844)
Total net au 31/12/2022	1 335 611	697 371	3 776	79 418	150 852	9 221	19 764	2 296 013

(1) Titres d'investissement

Cette sous rubrique se détaille comme suit au 31.12.2022 et au 31.12.2021 :

Description	31/12/2022	31/12/2021 (*)	31/12/2021	Variation	%
Bons de trésor	1 124 015	1 180 357	1 180 357	(56 342)	(5%)
Bons de trésor	1 092 208	1 141 066	1 141 066	(48 858)	(4%)
Créances rattachées	31 807	39 291	39 291	(7 484)	(19%)
Obligations	211 596	119 885	1 978	91 711	76%
Obligations brutes (*)	198 776	113 290	2 046	85 486	75%
Provisions sur obligations	(300)	(300)	(300)	-	0%
Créances rattachées	13 120	6 895	232	6 225	90%
Fonds gérés	697 371	607 691	607 691	89 680	15%
Encours brut des fonds gérés	689 798	607 632	607 632	82 166	14%
Provisions sur fonds gérés	(23 049)	(23 236)	(23 236)	187	(1%)
Créances rattachées	30 622	23 295	23 295	7 327	31%
Titres participatifs	3 776	6 625	6 625	(2 849)	(43%)
Montant brut des titres participatifs	3 510	6 510	6 510	(3 000)	(46%)
Créances rattachées / titres participatifs	266	115	115	151	131%
Total	2 036 758	1 914 558	1 796 651	122 200	6%

(*) Courant 2022, la banque a procédé au reclassement des emprunts obligataires de placement qui s'élèvent à 111 244 mille de dinars en titre d'investissement. Ces titres sont acquis pour détention jusqu'à échéance et ce reclassement est basé sur le business modèle.

La ventilation des titres d'investissements par nature de l'émetteur, se détaille comme suit :

Rubrique	Organismes publics	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Bons de trésor	-	-	-	1 124 015	1 124 015
Obligations	-	-	2 520	211 596	211 596
Fonds gérés	-	-	-	697 371	697 371
Titres participatifs	-	-	-	3 776	3 776
Total	-	-	2 520	2 036 758	2 036 758

(2) Titres de participation

Cette sous rubrique se détaille comme suit au 31.12.2022 et au 31.12.2021 :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Titres de participation	113 237	113 914	(677)	(1%)
Provisions sur titres de participation	(13 047)	(12 836)	(211)	2%
Créances rattachées sur titres de participation	48	-	48	100%
Montant restant à libérer sur titres de participation	(20 820)	(30 889)	10 069	(33%)
Total	79 418	70 189	9 229	13%

Le détail des titres de participation se présente comme suit :

Description	% de détention	31/12/2022				31/12/2021			
		Montant Souscrit	Montant restant à libérer	Montant libéré	Provision	Montant Souscrit	Montant restant à libérer	Montant libéré	Provision
Titres cotés		13 505	-	13 505	(3 345)	13 371	-	13 371	(3 625)
PGH	0,40%	9 115	-	9 115	-	9 115	-	9 115	-
SIPHAX AIRLINES	3,59%	2 000	-	2 000	(2 000)	2 000	-	2 000	(2 000)
HANNIBAL LEASE	2,11%	1 417	-	1 417	(397)	1 283	-	1 283	(693)
MIP	4,71%	973	-	973	(948)	973	-	973	(932)
Titres non cotés		99 732	20 820	78 912	(9 702)	100 543	30 889	69 654	(9 211)
FCPR INKHAD	56,00%	28 000	13 720	14 280	-	28 000	21 000	7 000	-
BATAM	13,71%	5 490	-	5 490	(5 490)	5 490	-	5 490	(5 490)
FCPR AMEN CAPITAL	100,00 %	3 120	-	3 120	(481)	3 300	-	3 300	(367)
FCPR AMEN CAPITAL 2	68,80%	3 131	-	3 131	(241)	3 268	-	3 268	(183)
FCPR FONDS DE DEVELOPPEMENT REGIONAL	10,00%	5 000	-	5 000	(464)	5 000	-	5 000	(146)
FCPR AMEN CAPITAL 4	37,18%	5 000	1 267	3 733	-	5 000	4 056	944	-
FCPR TUNINVEST CROISSANCE	11,54%	2 088	-	2 088	(175)	2 088	-	2 088	-
FCPR SWING	16,00%	2 000	-	2 000	-	2 000	-	2 000	-
FCPR MAXULA ESPOIR	9,36%	1 500	-	1 500	(344)	1 500	-	1 500	(212)
ALTERMED APEF	7,38%	1 346	-	1 346	(381)	1 346	-	1 346	(381)
UNION DE FACTORING	9,24%	1 387	-	1 387	-	1 387	-	1 387	-
FCP SICAV MAC EPARGNANT	23,78%	1 239	-	1 239	-	1 239	-	1 239	-
FCPR TUNISIAN DEVELOPPEMENT	10,54%	1 003	-	1 003	(130)	1 003	-	1 003	(225)
PHENICIA SEED FUND	10,06%	790	-	790	(485)	810	-	810	(469)
FINACORP OBLIGATION SICAV	24,11%	1 269	-	1 269	-	1 098	-	1 098	-
SOCIETE TUNIS CENTER	9,38%	938	-	938	-	938	-	938	-
LA MARINE HAMMEMET SUD	3,59%	700	-	700	(184)	700	-	700	(232)
COTUNACE	3,22%	689	-	689	-	689	-	689	-
FCP MAC CROISSANCE	70,95%	1 904	-	1 904	(124)	1 904	-	1 904	(190)
LA MAISON DES BANQUES	7,16%	588	-	588	-	588	-	588	(156)
FCPR FONDS DE DEVEL REGIONAL 2	6,02%	1 000	-	1 000	-	1 000	-	1 000	-
TAYSIR MICRO FINANCE	0,00%	-	-	-	-	661	-	661	-
ADVANS TUNISIE	8,61%	1 980	-	1 980	-	1 980	-	1 980	-
SOCIETE INTER-BANK SERVICE	3,10%	400	-	400	(321)	400	-	400	(194)
STEG ENERGIES RENOUVELABLES	8,00%	100	-	100	-	100	-	100	-
STE Dev Exp Zarzis	5,02%	300	-	300	-	300	-	300	-
MICROCRED TUNISIE SA	10,00%	1 200	-	1 200	-	1 200	-	1 200	-
SOCIETE MONETIQUE TUNISIE	10,37%	280	-	280	-	280	-	280	-
SIBTEL	6,75%	236	-	236	-	236	-	236	-
MAXULA D'INVESTISSEMENT SICAV	19,09%	200	-	200	-	200	-	200	-
SOCIETE TUNISIENNE DE GARANTIE	5,00%	150	-	150	-	150	-	150	-
TUNISIE CLEARING	3,45%	347	-	347	-	331	-	331	-
FCP MAC EQUILIBRE	37,96%	914	-	914	(38)	914	-	914	(73)
S T H Djerba	0,00%	193	-	193	(193)	193	-	193	(193)
S.O.D.I.N.O	0,26%	100	-	100	(53)	100	-	100	(51)
SAGES	15,10%	76	-	76	-	76	-	76	(9)
FCP MAC Horizon 2022	11,53%	1 984	-	1 984	(205)	1 984	-	1 984	(205)
FCP VALEURS INSTITUTIONNELLES	8,00%	2 344	-	2 344	(298)	2 344	-	2 344	(180)
FCP MAC EL HOUDA	14,15%	113	-	113	-	113	-	113	(5)
FCP AFRICAMEN	37,24%	9 583	5 833	3 750	-	9 583	5 833	3 750	-
FCP AMEN SELECTION	68,71%	1 001	-	1 001	(66)	1 001	-	1 001	(106)
FCPR AMEN CAPITAL 3	43,01%	10 000	-	10 000	-	10 000	-	10 000	(116)
AUTRES		49	-	49	(29)	49	-	49	(28)
Total		113 237	20 820	92 417	(13 047)	113 914	30 889	83 025	(12 836)

(3) Parts dans les entreprises associées

Cette sous rubrique se détaille comme suit au 31.12.2022 et au 31.12.2021 :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Part dans les entreprises associées	163 319	164 361	(1 042)	(1%)
Créances rattachées	53	-	53	100%
Provisions sur parts dans les entreprises associées	(12 520)	(12 584)	64	(1%)
Total	150 852	151 777	(925)	(1%)

Le détail des parts dans les entreprises associées se présente comme suit :

Description	% de détention	31/12/2022	Provision 31/12/2022	31/12/2021	Provision 31/12/2021
Titres cotés		43 503	-	43 503	-
TUNISIE LEASING & FACTORING	35,99%	43 503	-	43 503	-
Titres non cotés		119 816	(12 520)	120 858	(12 584)
MAGHREB LEASING ALGERIE	54,09%	62 882	-	62 882	-
TLG FINANCE	23,63%	12 211	(12 211)	12 211	(12 210)
AMEN SANTE	19,00%	16 213	(93)	18 313	(93)
EL IMRANE	20,00%	1 400	-	1 400	-
HAYETT	25,00%	3 013	-	3 013	-
EL KAWARIS	20,00%	660	-	660	-
TUNISYS	20,00%	300	-	300	-
SUNAGRI	27,00%	216	(216)	216	(216)
TUNINVEST INTERNATIONAL SICAR	29,80%	1	-	1	-
SICAV AMEN	0,35%	2 146	-	2 146	(65)
TUNINVEST INNOVATION SICAR	27,27%	136	-	136	-
AMEN PREMIERE	0,16%	1 074	-	1 074	-
ASSURANCE COMAR COTE D'IVOIRE	30,00%	8 518	-	7 938	-
SOCIETE NOUVELLE DE BOISSONS	20,00%	3 331	-	3 331	-
AMEN ALLIANCE SICAV	1,70%	7 715	-	7 237	-
Total		163 319	(12 520)	164 361	(12 584)

Aucun transfert n'a eu lieu au cours de l'exercice 2022 entre les titres.

Les parts dans les entreprises associées sont totalement libérées au 31.12.2022.

(4) Parts dans les entreprises liées

Cette sous rubrique se détaille comme suit au 31.12.2022 et au 31.12.2021 :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Part dans les entreprises liées	9 230	9 230	-	(0%)
Créances rattachées	-	804	(804)	(100%)
Provisions sur parts dans les entreprises liées	(9)	-	(9)	(100%)
Total	9 221	10 034	(813)	(8%)

Le détail des parts dans les entreprises liées se présente comme suit :

Description	% de détention	31/12/2022	Provision 31/12/2022	31/12/2021	Provision 31/12/2021
AMEN PROJECT	53,01%	125	(9)	125	-
SOGEREC	99,97%	4 297	-	4 297	-
SICAR AMEN	88,20%	2 205	-	2 205	-
LE RECOUVREMENT	99,88%	300	-	300	-
AMEN CAPITAL	51,00%	300	-	300	-
AMEN INVEST	63,30%	1 494	-	1 494	-
STE GEST IMMOBILERE	99,77%	299	-	299	-
SMART RECOVERY	70,00%	210	-	210	-
Total		9 230	(9)	9 230	-

Les parts dans les entreprises liées sont totalement libérées au 31.12.2022.

(5) Titres avec convention de rétrocession

Cette sous rubrique se détaille comme suit au 31.12.2022 et au 31.12.2021 :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Part avec convention en rétrocession	30 683	40 558	(9 875)	(24%)
Provisions sur participation avec convention en rétrocession	(10 919)	(11 026)	107	(1%)
Total	19 764	29 532	(9 768)	(33%)

Les renseignements sur les entreprises filiales de la banque se présentent comme suit :

Filiale	Adresse	Activité	% De contrôle	Capitaux propres 2022	Résultat net 2022
SICAR AMEN	Amen Bank	SICAR	88,20%	18 093	3 222
LE RECOUVREMENT	Amen Bank	Société de recouvrement de créances	99,88%	5 756	2 293
AMEN PROJECT	Amen Bank	Société d'investissement	53,01%	245	25
SOGEREC	124 Avenue de la liberté, 1002, Tunis Belvédère	Société de recouvrement de créances	99,97%	5 630	17
AMEN CAPITAL	124 Avenue de la liberté, 1002, Tunis Belvédère	Société de gestion de fonds	51,00%	1 982	226
AMEN INVEST	124 Avenue de la liberté, 1002, Tunis Belvédère	Intermédiaire en Bourse	63,30%	3 683	(58)
GEST IMMO	Immeuble AMEN BANK Zone Industrielle Charguia 1	Promotion immobilière	99,77%	386	(121)
SMART RECOVERY	Immeuble Carthagène Offices Mont plaisir	Société de recouvrement de créances	70,00%	300	0
AMEN CORPORATE FINANCE SARL	124 Avenue de la liberté, 1002, Tunis Belvédère	Société de gestion de fonds	0,00%	(*) 33	23

(*)La banque détient indirectement 99,90% du capital de la société "Amen Corporate Finance" à travers sa filiale Amen capital ce qui nous permet de la classer en tant qu'entreprise filiale.

Note 1-6.Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées accusent au 31.12.2022 un solde de 397 473 mDT contre un solde de 270 250 mDT au 31.12.2021 et se détaillent comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Immobilisations incorporelles	1 432	1 790	(358)	(20%)
Immobilisations incorporelles	12 026	11 744	282	2%
Amortissement des immobilisations incorporelles	(10 410)	(9 770)	(641)	7%
Provisions sur immobilisations incorporelles	(184)	(184)	-	0%
Immobilisations corporelles	392 149	260 452	131 697	51%
Immobilisations corporelles	486 381	348 111	138 270	40%
Amortissement des immobilisations corporelles	(94 035)	(87 462)	(6 573)	8%
Provisions sur immobilisations corporelles	(197)	(197)	-	0%
Immobilisations encours	3 892	8 008	(4 116)	(51%)
Immobilisations encours	3 892	8 008	(4 116)	(51%)
Total	397 473	270 250	127 223	47%

Aucune garantie ou sureté n'est consentie à des tiers sur les immobilisations de la banque.

Le montant des immobilisations détenues par la banque et prêtes à être cédées totalisent au 31.12.2022 un montant de 127 806 mDT

Les flux de mouvements des immobilisations, tenant compte des acquisitions et de cessions, se présente comme suit :

TABLEAU DE VARIATION DES IMMOBILISATION ARRETE AU 31/12/2022										
Description	Valeur Brute au 31/12/2021	Acquisition	Cession / Transfert	Valeur Brute au 31/12/2022	Amort / Provision Cumul au 31/12/2021	Dotations	Reprise /Sortie	Amort Cumul au 31/12/2022	VCN au 31/12/2022	
1) Immobilisation Incorporelles	11 744	282	-	12 026	(9 953)	(641)	-	(10 594)	1 432	
Fonds de commerce	184	-	-	184	(184)	-	-	(184)	-	
Logiciels	10 595	282	-	10 877	(8 902)	(601)	-	(9 503)	1 374	
Droit au bail	965	-	-	965	(867)	(40)	-	(907)	58	
2) Immobilisations Corporelles	348 111	146 154	(7 884)	486 381	(87 659)	(7 147)	574	(94 232)	392 149	
<u>Immobilisation d'exploitation</u>	<u>151 088</u>	<u>8 409</u>	<u>-</u>	<u>159 497</u>	<u>(44 888)</u>	<u>(3 703)</u>	<u>-</u>	<u>(48 591)</u>	<u>110 906</u>	
Terrains d'exploitation	42 275	-	-	42 275	-	-	-	-	42 275	
Bâtiments	73 142	7 366	-	80 508	(20 682)	(1 528)	-	(22 210)	58 298	
Aménagements de bâtiments	35 671	1 043	-	36 714	(24 206)	(2 175)	-	(26 381)	10 333	
<u>Immobilisation hors exploitation</u>	<u>147 947</u>	<u>135 114</u>	<u>(7 308)</u>	<u>275 753</u>	<u>(5 683)</u>	<u>(377)</u>	<u>-</u>	<u>(6 060)</u>	<u>269 693</u>	
Bâtiments	147 947	135 114	(7 308)	275 753	(5 683)	(377)	-	(6 060)	269 693	
Mobiliers de bureau	10 432	399	(118)	10 713	(7 047)	(858)	118	(7 787)	2 926	
Matériels de transport	4 666	-	(428)	4 238	(3 457)	(429)	426	(3 460)	778	
Matériels informatique	15 019	1 209	-	16 228	(11 496)	(978)	-	(12 474)	3 754	
Machines DAB	8 794	604	-	9 398	(6 732)	(368)	-	(7 100)	2 298	
Coffres forts	2 573	10	(30)	2 553	(1 952)	(73)	30	(1 995)	558	
Autres immobilisations	7 592	409	-	8 001	(6 404)	(361)	-	(6 765)	1 236	
3) Immobilisations encours	8 008	2 039	(6 155)	3 892	-	-	-	-	3 892	
Immobilisations corporelles encours	7 751	1 807	(6 155)	3 403	-	-	-	-	3 403	
Immobilisations incorporelles encours	257	232	-	489	-	-	-	-	489	
Total	367 863	148 475	(14 039)	502 299	(97 612)	(7 788)	574	(104 826)	397 473	

Note 1-7. Autres actifs

Les autres actifs totalisent au 31.12.2022 un montant de 163 260 mDT contre un montant de 227 763 mDT et se détaillant comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Comptes d'attente et de régularisation	27 311	33 638	(6 327)	(19%)
<u>Comptes d'attente</u>	<u>21 916</u>	<u>24 291</u>	<u>(2 375)</u>	<u>(10%)</u>
Comptes d'attente de la salle de marché	984	5 781	(4 797)	(83%)
Comptes d'attente de la compensation	11 627	9 909	1 718	17%
Autres comptes d'attente	9 305	8 601	704	8%
<u>Comptes de régularisation</u>	<u>5 395</u>	<u>9 347</u>	<u>(3 952)</u>	<u>(42%)</u>
Autres	135 949	194 125	(58 176)	(30%)
Stock en matières, fournitures et timbres	539	(181)	720	(397%)
Etat, impôts et taxes	13 408	16 185	(2 777)	(17%)
Allocations familiales	759	663	96	14%
Dépôts et cautionnements	102	102	-	0%
Opérations avec le personnel	102 418	91 406	11 012	12%
Débiteurs divers	15 468	77 933	(62 465)	(80%)
Créances sur l'Etat	519	519	-	(0%)
Autres	2 736	7 498	(4 762)	(64%)
Total	163 260	227 763	(64 503)	(28%)

Les mouvements nets des provisions sur les comptes de la rubrique AC7 se présentent comme suit:

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Provisions sur comptes d'attente et de régularisation	(14 960)	(15 510)	550	(4%)
Provisions sur comptes d'attente de la salle de marché	(7 331)	(7 331)	-	0%
Provisions sur comptes d'attente de la compensation	(6 341)	(6 889)	548	(8%)
Provisions sur autres comptes d'attente	(1 288)	(1 290)	2	(0%)
Provisions sur autres comptes de la rubrique AC7	(17 330)	(17 333)	3	(0%)
Provisions sur opérations avec le personnel	(692)	(692)	-	0%
Provisions sur débiteurs divers	(1 295)	(1 295)	-	0%
Provisions sur autres comptes	(15 343)	(15 346)	3	(0%)
Total	(32 290)	(32 843)	553	(2%)

Les mouvements des provisions sur les comptes de la rubrique AC7 se présentent comme suit:

Description	31/12/2021	Dotation	Reprise	31/12/2022
Provisions sur comptes d'attente et de régularisation	(15 510)	(12)	562	(14 960)
Provisions sur comptes d'attente de la salle de marché	(7 331)	-	-	(7 331)
Provisions sur comptes d'attente de la compensation	(6 889)	-	548	(6 341)
Provisions sur autres comptes d'attente	(1 290)	(12)	14	(1 288)
Provisions sur autres comptes	(17 333)	-	3	(17 330)
Provisions sur opérations avec le personnel	(692)	-	-	(692)
Provisions sur débiteurs divers	(1 295)	-	-	(1 295)
Provisions sur autres comptes	(15 346)	-	3	(15 343)
Total	(32 843)	(12)	565	(32 290)

2 - Notes explicatives sur le bilan- Passifs

Note 2-1. Banque Centrale de Tunisie et CCP

Le solde de cette rubrique correspond exclusivement aux dettes envers la Banque Centrale de Tunisie.

Au 31.12.2022, cette rubrique accuse un solde de 815 324 mDT enregistrant ainsi une hausse de 219 453 mDT par rapport au 31.12.2021.

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Comptes débiteurs auprès de la BCT	118	28	90	321%
Emprunts auprès de la BCT Dinars	814 000	595 000	219 000	37%
Dettes rattachées aux emprunts auprès de la BCT	1 206	843	363	43%
Total	815 324	595 871	219 453	37%

Note 2-2. Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers accusent au 31.12.2022 un solde de 242 370 mDT contre un solde de 258 589 mDT au 31.12.2021 et se détaillent comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	227 311	248 423	(21 112)	(8%)
Dépôts et avoirs des établissements financiers	15 059	10 166	4 893	48%
Total	242 370	258 589	(16 219)	(6%)

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires se détaillent comme suit:

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Avoirs sur établissements bancaires	139 802	81 269	58 533	72%
Emprunts auprès des établissements bancaires	87 509	167 154	(79 645)	(48%)
Dépôts et avoirs sur les établissements bancaires	227 311	248 423	(21 112)	(8%)

Toutes les dettes sur les établissements bancaires et financiers ne sont pas matérialisées par des titres du marché interbancaire.

Note 2-3. Dépôts et avoirs de la clientèle

Les dépôts et avoirs de la clientèle accusent au 31.12.2022 un solde de 6 990 819 mDT contre un solde de 6 343 825 mDT au 31.12.2021 et se décomposent comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Dépôts à vue	1 910 262	1 834 198	76 064	4%
Autres Dépôts et avoirs de la clientèle	5 080 557	4 509 627	570 930	13%
<u>Epargne</u>	<u>2 245 407</u>	<u>2 049 851</u>	<u>195 556</u>	<u>10%</u>
<u>Dépôts à terme</u>	<u>2 696 120</u>	<u>2 309 007</u>	<u>387 113</u>	<u>17%</u>
Dépôts à terme en dinars	2 465 045	2 157 943	307 101	14%
Dettes rattachées sur Dépôts à terme en dinars	12 883	(273)	13 156	(4816%)
Dépôts à terme en devises	216 814	150 656	66 157	44%
Dettes rattachées sur Dépôts à terme en devises	1 379	681	699	103%
<u>Autres sommes dues à la clientèle</u>	<u>139 030</u>	<u>150 769</u>	<u>(11 738)</u>	<u>(8%)</u>
Total	6 990 819	6 343 825	646 994	10%

La ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle selon la durée résiduelle se présente comme suit :

Description	< ou = 3 mois	Plus de 3 mois & moins d'un an	Plus d'un an & moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Dépôts à vue	1 910 262	-	-	-	1 910 262
Epargne	2 245 407	-	-	-	2 245 407
Dépôts à terme en dinars	1 542 058	836 097	86 890	-	2 465 045
Dépôts à terme en devises	96 776	118 491	1 547	-	216 814
Dettes rattachées dépôts à terme	14 262	-	-	-	14 262
Autres sommes dues à la clientèle	139 030	-	-	-	139 030
Total	5 947 795	954 588	88 437	-	6 990 819

La ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle par nature de la relation hors dettes rattachées se présente comme suit:

Rubrique	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Dépôts à vue	17 502	41 006	1 851 754	1 910 262
Epargne	-	-	2 245 407	2 245 407
Dépôts à terme	7 320	17 245	2 657 293	2 681 858
Dettes rattachées	-	3 048	11 214	14 262
Autres sommes dues à la clientèle	-	-	139 030	139 030
Total	24 822	61 299	6 904 698	6 990 819

Note 2-4. Emprunts et ressources spéciales

Le solde de cette rubrique s'élève au 31.12.2022 à 825 551 mDT contre 926 283 mDT au 31.12.2021 se détaille comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Emprunts matérialisés	308 920	314 678	(5 758)	(2%)
Ressources spéciales	516 631	611 605	(94 974)	(16%)
Total	825 551	926 283	(100 732)	(11%)

Le solde des emprunts matérialisés se subdivise comme suit au 31.12.2022 et au 31.12.2021:

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Emprunts matérialisés	282 577	292 203	(9 626)	(3%)
Dettes rattachées sur emprunts matérialisés	26 343	22 475	3 868	17%
Total	308 920	314 678	(5 758)	(2%)

Le tableau des mouvements des emprunts matérialisés au 31.12.2022 se détaille comme suit :

Emprunts	Capital initial	Taux	Date d'émission	Date d'échéance	Encours au 31/12/2021	Remboursements / Émissions	Encours au 31/12/2022
Emprunts subordonnés	670 700				291 703	(9 126)	282 577
Amen Bank 2008 catégorie A	20 000	6,50%	01/05/2008 - 21/05/2023		2 665	(1 333)	1 332
Amen Bank 2008 catégorie B	20 000	7,00%	01/05/2008 - 21/05/2028		7 000	(1 000)	6 000
Amen Bank 2009 catégorie A	30 000	5,45%	30/09/2009 - 30/09/2024		5 988	(2 001)	3 987
Amen Bank 2009 catégorie B	30 000	TMM+0,85%	30/09/2009 - 30/09/2024		5 988	(2 001)	3 987
Amen Bank 2010	80 000	TMM+0,85%	01/08/2010 - 31/08/2025		21 304	(5 336)	15 968
Amen Bank 2011 catégorie A	40 500	6,10%	26/09/2011 - 25/09/2021		-	-	-
Amen Bank 2011 catégorie B	9 500	TMM+1%	27/09/2011 - 25/09/2021		-	-	-
Amen Bank 2012 catégorie B	40 000	TMM+1,3%	26/09/2012 - 17/09/2022		1 000	(1 000)	-
Amen Bank 2012 catégorie A	10 000	6,25%	27/09/2012 - 17/09/2022		4 000	(4 000)	-
Amen Bank 2014 catégorie B (taux fixe)	20 700	7,45%	28/02/2015 - 27/02/2022		4 140	(4 140)	-
Amen Bank 2016 Catégorie A	46 655	7,40%	27/09/2016 - 21/11/2021		-	-	-
Amen Bank 2016 Catégorie B	23 345	7,50%	27/09/2016 - 21/11/2023		9 338	(4 669)	4 669
Amen Bank 2017-1 Catégorie A	23 900	7,40%	22/03/2017 - 30/04/2022		4 780	(4 780)	-
Amen Bank 2017-1 Catégorie B	3 000	7,55%	22/03/2017 - 30/04/2024		1 800	(600)	1 200
Amen Bank 2017-1 Catégorie C	13 100	7,70%	22/03/2017 - 30/04/2024		13 100	-	13 100
AMEN BANK 2017-2 Catégorie A	750	7,50%	25/10/2017 au 25/12/2022		150	(150)	-
AMEN BANK 2017-2 Catégorie B	7 000	7,55%	25/10/2017 au 25/12/2022		1 400	(1 400)	-
AMEN BANK 2017-2 Catégorie C	1 250	7,75%	25/10/2017 au 25/12/2024		750	(250)	500
AMEN BANK 2017-2 Catégorie D	14 500	7,95%	25/10/2017 au 25/12/2024		14 500	-	14 500
AMEN BANK 2017-2 Catégorie E	16 500	7,98%	25/10/2017 au 25/12/2024		16 500	-	16 500
AMEN BANK 2020-2 Catégorie A	13 500	9,50%	23/12/2020 au 23/09/2025		10 800	(2 700)	8 100
AMEN BANK 2020-2 catégorie B	26 500	9,75%	23/12/2020 au 23/09/2025		26 500	-	26 500
AMEN BANK 2020-3 catégorie A	11 100	9,00%	12/02/2021 au 12/02/2026		11 100	(2 220)	8 880
AMEN BANK 2020-3 catégorie B	52 730	9,20%	12/02/2021 au 12/02/2026		52 730	(10 546)	42 184
AMEN BANK 2020-3 catégorie C	36 170	9,40%	12/02/2021 au 12/02/2028		36 170	-	36 170
AMEN BANK 2021-1 CATEGORIE A	30 000	TMM+2,70%	30/04/2021 au 30/04/2028		30 000	-	30 000
AMEN BANK 2021-1 CATEGORIE B	10 000	TMM+2,80%	30/04/2021 au 30/04/2031		10 000	(1 000)	9 000
AMEN BANK 2022-1 CATEGORIE A TAUX FIXE	2 850	9,60%	30/09/2022 au 30/09/2027		-	2 850	2 850
AMEN BANK 2022-1 CATEGORIE A TAUX VARIABLE	1 970	TMM+2,55%	30/09/2022 au 30/09/2027		-	1 970	1 970
AMEN BANK 2022-1 CATEGORIE B TAUX VARIABLE	12 000	TMM+3,00%	30/09/2022 au 30/09/2029		-	12 000	12 000
AMEN BANK 2022-1 CATEGORIE B TAUX FIXE	23 180	10,10%	30/09/2022 au 30/09/2029		-	23 180	23 180
Emprunts sous seing privé	5 000				500	(500)	-
Emprunt sous seing privé	5 000	TMM+2%			500	(500)	-
Total	675 700				292 203	(9 626)	282 577

Le solde des ressources spéciales se subdivise comme suit au 31.12.2022 et au 31.12.2021 :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Ressources budgétaires	82 716	82 578	138	0%
Ressources extérieures	433 915	529 027	(95 112)	(18%)
Total	516 631	611 605	(94 974)	(16%)

La ventilation des ressources extérieures par ligne, hors dettes rattachées se détaille comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Lignes extérieures en dinars	348 149	455 991	(107 842)	(24%)
Ligne BIRD	795	795	-	0%
Ligne ITALIENNE	4 968	5 750	(782)	(14%)
Ligne CFD (MISE À NIVEAU)	3 741	5 420	(1 679)	(31%)
Ligne CFD restructuration financière	75	515	(440)	(85%)
Ligne BANQUE MONDIALE POUR LE FINAN. MICRO & PME	370	1 513	(1 143)	(76%)
Ligne ESPAGNOLE (BCT 2002/7)	8	319	(311)	(97%)
Ligne AFD HOTELLERIE	8 951	13 511	(4 560)	(34%)
Ligne BEI INVESTISSEMENT	47 871	121 902	(74 031)	(61%)
Ligne BM EFFICACITE ENERGETIQUE	32 249	36 650	(4 401)	(12%)
Ligne BAD-MPME	714	1 429	(715)	(50%)
Ligne SANAD	45 361	48 252	(2 891)	(6%)
Ligne FADES	12 026	14 222	(2 196)	(15%)
Ligne BANQUE MONDIALE POUR LE FINANCEMENT DES MPM ENTREPRISES II	3 889	4 444	(555)	(12%)
Ligne AFD-IMF	28 157	35 166	(7 009)	(20%)
LIGNE DE CREDIT AFD-SUNREF TF	23 760	30 889	(7 129)	(23%)
LIGNE DE CREDIT BAD LT FY2019	110 040	110 040	-	0%
LIGNE DE CREDIT KFW FY2020	25 174	25 174	-	0%
Lignes extérieures en devises	76 312	63 730	12 582	20%
Ligne en EURO	76 310	63 728	12 582	20%
Ligne KFW en EURO	2	2	-	0%
Total	424 461	519 721	(95 260)	(18%)
Dettes rattachées	9 454	9 306	148	2%
Total	433 915	529 027	(95 112)	(18%)

La ventilation des emprunts et ressources spéciales selon la durée résiduelle se présente comme suit :

Description	<= 3 mois	Plus de 3 mois & moins d'un an	Plus d'un an & moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Emprunts matérialisés	39 109	21 853	215 652	32 306	308 920
Emprunts matérialisés	12 766	21 853	215 652	32 306	282 577
Dettes rattachées	26 343	-	-	-	26 343
Ressources extérieures	22 151	115 872	229 732	66 160	433 915
Ressources extérieures en dinars	12 688	41 372	227 929	66 160	348 149
Ressources extérieures en devises	9	74 500	1 803	-	76 312
Dettes rattachées	9 454	-	-	-	9 454
Ressources budgétaires	2 419	10 667	31 728	37 902	82 716
Ressources budgétaires	994	10 667	31 728	37 902	81 291
Dettes rattachées	1 425	-	-	-	1 425
Total	63 679	148 392	477 112	136 368	825 551

La ventilation des emprunts et ressources spéciales selon la nature de la relation se présente comme suit :

Rubrique	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Emprunts matérialisés	-	32 431	276 489	308 920
Ressources budgétaires	-	-	82 716	82 716
Ressources extérieures	-	-	433 915	433 915
Total	-	32 431	793 120	825 551

Note 2-5. Autres passifs

Les autres passifs se subdivisent comme suit au 31.12.2022 et au 31.12.2021:

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Provisions sur engagements par signature	3 204	2 881	323	11%
Autres provisions pour passifs et charges	4 609	4 109	500	12%
Provisions pour passifs et charges	7 813	6 990	823	12%
Comptes d'attente et de régularisation	222 720	225 608	(2 888)	(1%)
Comptes d'attente	11 142	9 080	2 062	23%
Créditeurs divers	158 317	179 852	(21 535)	(12%)
Créditeurs divers sur comptes de la compensation	54 707	84 742	(30 035)	(35%)
Dépôts du personnel	8 008	6 915	1 093	16%
Charges à payer	95 602	88 195	7 407	8%
Etat, impôts et taxes	48 109	32 473	15 636	48%
Autres	5 152	4 203	949	23%
Total autres passifs	230 533	232 598	(2 065)	(1%)

Le détail de la rubrique autres provisions pour passifs et charges se détail comme suit:

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Provision pour risques et charges	2 000	1 500	500	33%
Provision pour montants consignés	2 609	2 609	-	0%
Total autres passifs	4 609	4 109	500	12%

3- Notes explicatives sur le bilan- Capitaux propres

Les capitaux propres d'Amen Bank ont atteint 1 302 173 mDT au 31.12.2022 enregistrant ainsi une augmentation de 115 930 mDT par rapport au 31.12.2021.

Cette augmentation provient de :

- * L'affectation du résultat de 2021 avec des dividendes distribués pour 38 397 mDT;
- * Des mouvements sur fonds social et de retraite pour 551 mDT;
- * Du résultat arrêté au 31.12.2022 pour 154 879 mDT.

Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

	Capital social	Réserves légales	Rés à Rég Spécial et réinvst	Réserves extraordinaires	Primes d'émission	Fond social et de retraite (*)	Écart de réévaluation (**)	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Totaux
Solde au 31/12/2021	132 405	13 240	735 038	-	120 979	54 498	423	5	129 655	1 186 243
Affectation du résultat 2021	-	-	86 161	-	-	5 100	-	38 394	(129 655)	-
Distributions de dividendes	-	-	-	-	-	-	-	(38 397)	-	(38 397)
Augmentation du capital en numéraire	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Reclassements et autres variations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Modifications comptables	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations sur fonds social	-	-	-	-	-	(551)	-	-	-	(551)
Résultat de l'exercice 2022	-	-	-	-	-	-	-	-	154 879	154 879
Solde au 31/12/2022	132 405	13 240	821 199	-	120 979	59 047	423	1	154 879	1 302 173

(*) La rubrique Fonds social et de retraite se détaille comme suit au 31.12.2022:

- Fonds social (utilisation remboursable) pour : 57 105 mDT
- Fonds de retraite (utilisation non remboursable) pour 1 942 mDT

(**) Le solde de la rubrique écart de réévaluation correspond à des réserves de réévaluation des immobilisations corporelles pour 423 mDT.

4- Notes explicatives sur l'état des engagements hors bilan

Note 4-1.Cautions, avals et autres garanties données

Le solde de cette rubrique s'élève au 31.12.2022 à 905 816 mDT contre 811 015 mDT au terme de l'exercice 2021 et se détaille comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Cautions	834 979	769 694	65 285	8%
Avals	56 975	30 232	26 743	88%
Autres garanties données	13 862	11 089	2 773	25%
Total	905 816	811 015	94 801	12%

L'encours des cautions se détaille au 31.12.2022 comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Cautions en faveur des banques	529 045	543 231	(14 186)	(3%)
Cautions en faveur de la clientèle	305 934	226 463	79 471	35%
Total	834 979	769 694	65 285	8%

L'encours des avals se détaille au 31.12.2022 comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Avals en faveur des banques locales	-	-	-	0%
Avals en faveur de la clientèle	56 975	30 232	26 743	88%
Total	56 975	30 232	26 743	88%

La ventilation des cautions par nature de la relation se présente comme suit:

Rubrique	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Cautions en faveur des banques	-	-	529 045	529 045
Cautions en faveur de la clientèle	-	2 911	303 023	305 934
Total	-	2 911	832 068	834 979

Note 4-2.Crédits documentaires

Les crédits documentaires sont passés de 421 145 mDT au 31.12.2021 à 558 808 mDT au 31.12.2022 et se détaillent comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Crédits documentaires Import	302 480	301 847	633	0%
Crédits documentaires Export	256 328	119 298	137 030	115%
Total	558 808	421 145	137 663	33%

La ventilation des engagements liés aux crédits documentaires selon la nature de la relation se présente comme suit:

Rubrique	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Crédits documentaires Import	-	20 255	282 225	302 480
Crédits documentaires Export	-	-	256 328	256 328
Total	-	20 255	538 553	558 808

Note 4-3. Actifs donnés en garantie

Le solde de cette rubrique correspond à la valeur comptable des bons de trésors et des effets refinançables donnés par la banque en garantie du refinancement figurant au passif.

Le solde de cette rubrique se détaille au 31.12.2022 comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Effets refinançables données en garantie	506 911	404 733	102 178	25%
BTA données en garantie	244 339	187 733	56 606	30%
Emprunt national donné en garantie	63 572	6 000	57 572	960%
Total	814 822	598 466	216 356	36%

Note 4-4. Engagements donnés

Les engagements donnés s'élevaient au 31.12.2022 à 1 053 828 mDT et se détaillent comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Engagements de financement donnés	1 032 320	968 188	64 133	7%
<i>Prêts interbancaires en devises confirmés et non encore livrés</i>	-	28 556	(28 556)	(100%)
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués	971 341	882 368	88 973	10%
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués à MT	185 878	161 640	24 238	15%
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués à LT	22 439	18 718	3 721	20%
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués en faveur des établissements bancaires et financiers MT	38 250	43 219	(4 969)	(11%)
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués en faveur de la clientèle à CT	724 774	658 791	65 983	10%
Autorisation des crédits par carte	60 979	57 264	3 715	6%
Engagements sur Titres	21 508	30 889	(9 381)	(30%)
<i>Participations non libérées</i>	20 820	30 889	(10 069)	(33%)
<i>Titres à recevoir</i>	618	-	618	100%
<i>Titres à livrer</i>	70	-	70	100%
Total	1 053 828	999 077	54 751	5%

La ventilation des engagements donnés selon la nature des parties avec lesquelles les opérations sont conclues se présente comme suit:

Rubrique	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Engagements de financement donnés	-	31 547	1 000 773	1 032 320
Engagements de financement donnés	-	31 520	939 821	971 341
Autorisation de crédits par carte	-	27	60 952	60 979
Engagements sur titres	-	-	21 508	21 508
Participation non libérées	-	-	20 820	20 820
Titres à recevoir	-	-	618	618
Titres à livrer	-	-	70	70
Total	-	31 547	1 022 282	1 053 828

Note 4-5. Garanties Reçues

L'encours des garanties reçues s'élève au 31.12.2022 à 3 888 902 mDT contre 3 690 448 mDT au terme de l'exercice 2021. Cet encours correspond aux garanties admises prises en compte conformément aux dispositions de la circulaire BCT 91-24 et ce dans la limite de l'engagement.

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Garanties reçues de l'Etat	240 548	245 048	(4 500)	(2%)
Garanties reçues des autres établissements bancaires, financiers et de l'assurance	157 955	203 594	(45 639)	(22%)
Garanties reçues de la clientèle	3 490 399	3 241 806	248 593	8%
Total	3 888 902	3 690 448	198 454	5%

La répartition des garanties reçues de la clientèle de la banque au 31.12.2022 par classe de risque et par nature de garanties se présente comme suit :

Classe	Garanties réelles	Garanties reçues de l'Etat	Garanties reçues / Etab. bancaires	Actifs financiers	Garanties reçues / assurances	Autres	Total des garanties reçues
Classe 0	2 023 906	109 743	143 594	268 260	1 240	13 265	2 560 008
Classe 1	617 210	102 119	13 000	1 105	121	450	734 005
Classe 2	18 498	-	-	-	-	-	18 498
Classe 3	13 356	156	-	38	-	-	13 550
Classe 4	529 221	28 530	-	3 215	-	566	561 532
Classe 5	1 278	-	-	31	-	-	1 309
Total	3 203 469	240 548	156 594	272 649	1 361	14 281	3 888 902

Note 4-6 Note sur les opérations de change

Les opérations de change au comptant non dénouées à la date du 31.12.2022 s'élèvent à 22 156 mDT et se présentent comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Devises vendues au comptant à livrer	(43 571)	(53 642)	10 071	(19%)
Devises achetées au comptant à recevoir	21 415	41 598	(20 182)	(49%)
Total	(22 156)	(12 045)	(10 112)	84%

Les opérations de change à terme contractées à des fins de couverture et non dénouées à la date du 31.12.2022 s'élèvent à 124 225 mDT et se présentent comme suit:

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Devises vendues à terme à livrer	(209 771)	(319 910)	110 139	(34%)
Devises achetées à terme à recevoir	85 545	169 557	(84 012)	(50%)
Total	(124 225)	(150 353)	26 127	(17%)

5- Notes explicatives sur l'état de Résultat

Note 5-1. Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés ont totalisé en 2022 un montant de 652 221 mDT. Leur détail se présente comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Opérations avec les établissements bancaires et financiers et la BCT	16 682	13 743	2 939	21%
Opérations avec la clientèle	599 477	531 912	67 565	13%
Autres intérêts et revenus assimilés	36 062	25 696	10 366	40%
Différentiel d'intérêt sur opérations de change	28 094	19 144	8 950	47%
Commissions à caractère d'intérêt	7 968	6 552	1 416	22%
Total	652 221	571 351	80 870	14%

Note 5-2. Commissions en produits

Les commissions en produits sont passées de 128 018 mDT en 2021 à 136 562 mDT en 2022. Cette variation est détaillée comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Chèques effets, virements, tenue et autres moyens de paiement	80 839	78 736	2 103	3%
Opérations sur placement et titres	4 500	3 437	1 063	31%
Opérations de change	1 827	1 446	381	26%
Opérations de commerce extérieur	4 672	4 006	666	17%
Gestion, étude et engagement	9 206	9 427	(221)	(2%)
Opérations monétiques et de banque directe	28 698	24 216	4 482	19%
Bancassurance	4 637	4 241	396	9%
Banque d'affaires	231	612	(381)	(62%)
Autres commissions	1 952	1 897	55	3%
Total	136 562	128 018	8 544	7%

Note 5-3. Gain net sur portefeuille titres commercial et opérations financières

Les gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières se détaillent comme suit en 2022 et 2021 :

Description	31/12/2022	31/12/2021 (*)	31/12/2021	Variation	%
Gains nets sur titres de transaction	2 003	5 562	5 562	(3 559)	(64%)
Gains nets sur titres de placement (*)	3 157	1 194	10 581	1 963	164%
Gains nets sur opérations de change	42 864	30 595	30 595	12 269	40%
Total	48 024	37 351	46 738	10 673	29%

(*) les intérêts et les revenus assimilés sur les emprunts obligataires du portefeuille titre commercial ont été reclassés aux revenus sur portefeuille titre d'investissement.

Les gains nets sur titres de transaction se détaillent comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Plus-values de cession sur titres de transaction	2 003	5 562	(3 559)	(64%)
Moins-values de cession des titres de transaction	-	-	-	0%
Total	2 003	5 562	(3 559)	(64%)

Les gains nets sur titres de placement se détaillent comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021 (*)	31/12/2021	Variation	%
Titres de placement à revenu fixe	1 406	(737)	8 650	2 143	(291%)
Intérêts et revenus assimilés sur les BTA de placement	1 288	(737)	(737)	2 025	(275%)
Intérêts et revenus assimilés sur les emprunts obligataires de placement (*)	118	-	9 387	118	100%
Titres de placement à revenu variable	1 751	1 931	1 931	(180)	(9%)
Dividendes sur les titres de placement	870	704	704	166	24%
Plus-values de cession	1 220	361	361	859	238%
Moins-values de cession des titres de placement	-	(1)	(1)	1	(100%)
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de placement	(1 764)	(317)	(317)	(1 447)	456%
Reprise sur provisions pour dépréciation des titres de placement	1 425	1 184	1 184	241	20%
Total	3 157	1 194	10 581	1 963	164%

(*) les intérêts et les revenus assimilés sur les emprunts obligataires du portefeuille titre commercial ont été reclassés aux revenus sur portefeuille titre d'investissement.

Le gain net sur opérations de change se présente comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Gain net sur opérations de change BBE	2 873	1 213	1 660	137%
Gain net sur opérations de change en compte	39 588	29 119	10 469	36%
Autres résultats nets de change	403	263	140	53%
Total	42 864	30 595	12 269	40%

Note 5-4. Revenus du portefeuille d'investissement

Les revenus du portefeuille investissement ont totalisé en 2022 un montant de 147 997 mDT contre 137 019 mDT en 2021. Leur détail se présente comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021(*)	31/12/2021	Variation	%
Intérêts et revenus assimilés sur titres d'investissement (*)	135 919	124 231	114 844	11 688	9%
Dividendes et revenus assimilés sur titres de participation	1 295	1 223	1 223	72	6%
Dividendes et revenus assimilés sur entreprises liées	3 033	3 550	3 550	(517)	(15%)
Dividendes et revenus assimilés sur entreprises associées et co-entreprises	7 566	7 389	7 389	177	2%
Dividendes et revenus assimilés sur parts dans les participations avec convention de rétrocession	184	626	626	(442)	(71%)
Total	147 997	137 019	127 631	10 978	8%

(*) les intérêts et les revenus assimilés sur les emprunts obligataires du portefeuille titre commercial ont été reclassés aux revenus sur portefeuille titre d'investissement.

Les intérêts et revenus assimilés sur titres d'investissement se présentent comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021 (*)	31/12/2021	Variation	%
Intérêts et revenus assimilés sur bons de trésor	90 658	89 351	89 351	1 307	1%
Intérêts et revenus assimilés sur fonds gérés	31 970	24 759	24 759	7 211	29%
Intérêts et revenus assimilés sur emprunts obligataires (*)	12 999	9 495	108	3 504	37%
Intérêts et revenus assimilés sur titres participatifs	292	626	626	(334)	(53%)
Total	135 919	124 231	114 844	11 688	9%

(*) les intérêts et les revenus assimilés sur les emprunts obligataires du portefeuille titre commercial ont été reclassés au portefeuille des revenus sur portefeuille titre d'investissement.

Note 5-5. Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées ont totalisé en 2022 un montant de 473 779 mDT. Leur détail se présente comme suit:

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Intérêts encourus et charges assimilées	(443 953)	(376 081)	(67 872)	18%
Opérations avec les établissements bancaires et financiers et BCT	(101 086)	(86 053)	(15 033)	17%
Opérations avec la clientèle	(300 059)	(245 148)	(54 911)	22%
Emprunts et ressources spéciales	(42 808)	(44 880)	2 072	(5%)
Autres Intérêts et charges	(29 826)	(31 636)	1 810	(6%)
Différentiel d'intérêt sur opérations de change	(11 183)	(11 377)	194	(2%)
Commissions de couverture contre le risque de change et autres commissions sur les lignes extérieures	(18 643)	(20 259)	1 616	(8%)
Total	(473 779)	(407 717)	(66 062)	16%

(*) les intérêts et les revenus assimilés sur les emprunts obligataires du portefeuille titre commercial ont été reclassés au portefeuille des revenus sur portefeuille titre d'investissement.

Note 5-6. Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeur sur créances, hors bilan et passifs

Le coût du risque relatif aux créances, autres éléments d'actifs et passifs a totalisé en 2022 un montant de 118 575 mDT, enregistrant une hausse de 14 386 mDT par rapport à l'exercice 2021. Son détail se présente comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Dotations aux provisions sur créances douteuses	(58 319)	(61 035)	2 716	(4%)
Dotations aux provisions collectives Cir BCT 2012-02	(24 309)	(15 048)	(9 261)	62%
Dotations aux provisions sur créances additionnelles Cir BCT 2013-21	(41 622)	(68 903)	27 281	(40%)
Dotations aux provisions sur autres éléments d'actifs et de passifs	(12)	(20)	8	(40%)
Dotations aux provisions pour risques et charges	(500)	(500)	-	0%
Dotations aux provisions sur congés payés	(1 586)	(3 101)	1 515	(49%)
Total dotations	(126 348)	(148 607)	22 259	(15%)
Pertes sur créances	(157 854)	(111 317)	(46 537)	42%
Total dotations et pertes sur créances	(284 202)	(259 924)	(24 278)	9%
Reprises de provisions sur créances douteuses	22 477	24 322	(1 845)	(8%)
Reprises de provisions collectives Cir BCT 2012-02	8 500	-	8 500	100%
Reprises de provisions sur créances additionnelles Cir BCT 2013-21	19 251	15 116	4 135	27%
Reprise / provision de créances additionnelles Cir BCT 2013-21 suite aux radiations et cessions	63 888	40 794	23 094	57%
Reprises de provisions sur créances cédées et radiées	16 628	49 254	(32 626)	(66%)
Reprise de provisions sur autres éléments d'actifs et de passifs	569	380	189	50%
Reprises de provisions pour risques et charges	-	4 501	(4 501)	(100%)
Reprise d'agios réservés sur créances cédées et radiées	30 946	20 938	10 008	48%
Total Reprises	162 259	155 305	6 954	4%
Recouvrement des créances radiées	3 368	430	2 938	683%
Total des reprises et des récupérations sur créances	165 627	155 735	9 892	6%
Total	(118 575)	(104 189)	(14 386)	14%

Note 5-7. Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeur sur portefeuille d'investissement

Les dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement ont totalisé en 2022 un montant de 91 mDT, enregistrant une variation de 12 365 mDT par rapport à l'exercice 2021. Leur détail se présente comme suit:

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres d'investissement	(1 648)	(13 869)	12 221	(88%)
Reprise de provision pour dépréciation des titres d'investissement	1 786	802	984	123%
Plus-value sur cession sur titres d'investissement	2 718	793	1 925	243%
Pertes sur titres d'investissement	(2 765)	-	(2 765)	(100%)
Total	91	(12 274)	12 365	(101%)

Note 5-8.Charges opératoires d'exploitation

Les charges opératoires ont totalisé en 2022 un montant de 197 601 mDT, en hausse de 12807 mDT par rapport à 2021. Leur détail se présente comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Frais du personnel	(140 456)	(130 396)	(10 060)	8%
Rémunération du personnel	(104 532)	(97 457)	(7 075)	7%
Charges sociales	(25 502)	(23 751)	(1 751)	7%
Impôts sur salaires	(2 418)	(2 137)	(281)	13%
Autres charges liées au personnel	(8 005)	(7 051)	(954)	14%
Charges générales d'exploitation	(47 686)	(44 846)	(2 840)	6%
Frais d'exploitation non bancaires	(13 317)	(11 604)	(1 713)	15%
Autres charges d'exploitation	(34 370)	(33 242)	(1 128)	3%
Dotations aux amortissements	(9 459)	(9 552)	93	(1%)
Total	(197 601)	(184 794)	(12 807)	7%

Note 5-9.Solde en gain résultant des autres éléments ordinaires

Le solde en gain résultant des autres éléments ordinaires se présente comme suit en 2022 et 2021 :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Plus-values sur cession des immobilisations	172	1 103	(931)	(84%)
Moins-values sur cession des immobilisations	(264)	(1)	(263)	26300%
Impôt suite au contrôle fiscal	-	(5 076)	5 076	(100%)
Contribution sociale de solidarité	(618)	(250)	(368)	147%
Autres résultats exceptionnels	(389)	4 244	(4 633)	(109%)
Total	(1 099)	20	(1 119)	(5595%)

Note 5-10. Solde en gain résultant des autres éléments extraordinaires

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Contribution conjoncturelle	(1 854)	(500)	(1 354)	271%
Pertes extraordinaires	-	(11 995)	11 995	(100%)
Total	(1 854)	(12 495)	10 641	(85%)

Note 5-11. Résultat par action

Le résultat de base par action au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 est de 5,849 dinars contre 4,896 dinars au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation
Résultat net en mDT	154 879	129 655	25 224
Nombre d'actions	26 481 000	26 481 000	-
Nombre moyen d'actions	26 481 000	26 481 000	-
Résultat de base par action (en DT)	5,849	4,896	0,953
Résultat dilué par action (en DT)	5,849	4,896	0,953

De ce fait, le résultat par action est calculé par rapport au nombre total d'actions en circulation au 31 décembre 2022, y compris les actions gratuites, comme si ces actions existaient à l'ouverture de la première période présentée.

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action a été calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires majoré du nombre moyen pondéré d'actions nouvellement émises lors de la conversion en actions ordinaires de toutes les actions potentielles dilutives.

6- Notes explicatives sur l'état de flux de trésorerie

L'état des flux de trésorerie est établi dans le but de faire ressortir les mouvements de liquidité de la banque à travers ses activités d'exploitation, d'investissement et de financement et à travers d'autres facteurs pouvant affecter sa liquidité et sa solvabilité.

La trésorerie de la banque qui est composée de l'ensemble des liquidités et équivalents de liquidités est passée de (335 353) mDT à (535 612) mDT enregistrant une baisse de (200 259) mDT soit 59,72%. Cette baisse est expliquée par des flux de trésorerie d'exploitation de 48 031 mDT, des flux de trésorerie d'investissement de (108 610) mDT et des flux de financement de (139 680) mDT.

L'examen de ces trois flux fait ressortir les principales constatations suivantes :

Note 6-1. Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation

Le flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation est établi à 48 031 mDT au 31 décembre 2022. Il s'explique notamment par:

Flux nets positifs :

- * Le flux net des produits encaissés par rapport aux charges décaissées d'exploitation pour 341 965 mDT;
- * La variation des dépôts de la clientèle nets de retraits pour 631 072 mDT ;
- * Les flux de trésorerie affectés aux autres activités d'exploitation 16 804 mDT ;
- * La variation des dépôts auprès des établissements bancaires et financiers nets de retraits pour 20 863 mDT.

Flux nets négatifs :

- * La variation des prêts à la clientèle nets de remboursement pour (762 063) mDT.
- * Les décaissements nets effectués pour le compte du personnel et des créiteurs divers pour (127 565) mDT;
- * Les décaissements au titre de l'impôt sur les bénéfices pour (21 624) mDT ;
- * Les décaissements nets sur titres de placement pour (51 421) mDT;

Note 6-2. Flux de trésorerie net affectés aux activités d'investissement

Le flux de trésorerie provenant des activités d'investissement est établi à (108 610) mDT au 31 décembre 2022. Il s'explique notamment par :

Flux nets positifs:

- * La variation des intérêts et dividendes pour 142 479 mDT ;

Flux nets négatifs:

- * Les flux nets liés à l'acquisition et à la cession d'immobilisation (136 773) mDT ;
- * Les flux nets sur portefeuille investissement (114 316) mDT;

Note 6-3. Flux de trésorerie net affectés aux activités de financement

Le flux de trésorerie affecté aux activités de financement est établi à (139 680) mDT au 31 décembre 2022. Il s'explique notamment par :

Flux nets positifs:

- * Émission d'emprunt pour 40 000 mDT.
- * Le remboursement des annuités venant à échéance pour 5 759 mDT.

Flux nets négatifs:

- * La variation des ressources spéciales pour (94 973) mDT ;
- * Le versement des dividendes pour (38 397) mDT.
- * Le mouvement du fonds social de (551) mDT.

Note 6-4. Liquidités et équivalents de liquidités :

Cette rubrique est composée principalement des encaisses en dinars et en devises, des avoirs auprès de la banque centrale et du centre des chèques postaux, des avoirs à vue auprès des établissements bancaires, des prêts et emprunts interbancaires effectués pour une période inférieure à trois mois et du portefeuille titres de transaction.

Ces liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent au 31 décembre 2022 à (535 612) mDT contre (335 353) mDT au 31 décembre 2021.

Le rapprochement des liquidités et équivalents de liquidités au 31.12.2022 s'est établi comme suit :

Description	2 022	2 021
Actifs	489 656	517 743
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	445 536	169 242
Caisse	55 113	48 517
Avoirs et prêts à la BCT	390 383	120 685
Comptes CCP	40	40
Créances sur les Établissements bancaires et financiers	44 120	271 901
<i>Créances sur les Établissements bancaires < 90 jours</i>	<i>44 114</i>	<i>271 896</i>
Avoirs en compte sur les Établissements bancaires	12 330	12 883
Prêts aux établissements bancaires <90 jours	31 784	259 013
<i>Créances sur les Établissements financiers < 90 jours</i>	<i>6</i>	<i>5</i>
Titres de transaction	-	76 600
Passifs	(1 025 268)	(853 096)
Banque centrale, CCP	(814 118)	(595 028)
Comptes débiteurs auprès de la BCT	(118)	(28)
Emprunts auprès de la BCT	(814 000)	(595 000)
Dépôts et avoirs sur les Établissements bancaires et financiers	(211 150)	(258 068)
Dépôts et avoirs sur les Établissements bancaires < 90 jours	(196 112)	(247 949)
Dépôts et avoirs sur les Établissements bancaires	(139 802)	(81 269)
Emprunts interbancaires < 90 jours	(56 310)	(166 680)
Dépôts et avoirs sur les Établissements financiers <90 jours	(15 038)	(10 119)
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	(535 612)	(335 353)

7- Autres Notes

Identification des parties liées

Les personnes suivantes sont considérées comme étant des parties liées conformément à la norme comptable NCT 39 :

- La société COMAR du fait qu'elle détient directement dans Amen Bank 30,80% des droits de vote;
- La société PGI Holding du fait qu'elle détient 20,85% du capital de AMEN BANK;
- La société ENNAKL AUTOMOBILES du fait qu'elle détient 7,93% du capital de AMEN BANK;
- La société HORCHANI FINANCE du fait qu'elle détient 5,45% du capital de AMEN BANK;
- La société STE EKUITY CAPITAL du fait qu'elle détient 5,00% du capital de AMEN BANK;
- La société PARENIN du fait qu'elle détient 4,66% du capital de AMEN BANK;

- Les sociétés contrôlées par Amen Bank ou sur lesquelles celle-ci exerce une influence notable ;
- Les membres du Conseil de Surveillance de Amen Bank, les membres du directoire ainsi que les membres proches de leurs familles.

Description des transactions réalisées avec les parties liées au cours de 2022.

Société «PGI Holding»

• Amen Bank loue auprès de la société PGI Holding une partie du rez-de-chaussée de l'immeuble sis au 150, avenue de la liberté, Tunis. Le montant du loyer au titre de l'exercice s'élève à 173 mDT (HT).

• Amen Bank participe à une quote-part des frais relatifs aux moyens matériels, humains et informatiques et engagés par PGI holding dans le but de favoriser l'échange, le développement et à assurer l'assistance des différentes sociétés du Groupe. La quote-part d'Amen Bank dans le cadre de cette convention est fixée à 0,5% du chiffre d'affaire de cette dernière sans dépasser la somme de 160 mDT (HT) par an. Le montant des frais au titre de l'exercice 2022 est de 160 mDT (HT).

L'encours des placements à terme de la société PGI auprès d'Amen Bank s'élève à 16 000 mDT

Société «COMAR»

Amen Bank a réalisé avec la société "COMAR" qui détient 30,80% du capital de la banque, les conventions et opérations suivantes :

- 1- Le total engagement de la société COMAR auprès d'Amen Bank s'élève à 28 mDT y compris un engagement Hors Bilan de 856 mDT;
- 2- Des contrats de location en vertu desquels "COMAR" occupe deux locaux, propriétés de "Amen Bank". Les revenus de loyers de ces immeubles au titre de l'exercice 2022 s'élèvent à 17KDT (HT).
- 3- Diverses polices d'assurance détaillées comme suit :

- Des polices d'assurance auto, multi garanties, vol, matériel informatique et monétique dont la prime annuelle globale au titre de l'exercice 2021 s'élève à 925 KDT ;

- Des polices d'assurance maladie, invalidité et décès au profit du personnel de la banque. Le montant global des cotisations versées à la COMAR au titre de l'exercice 2022 s'élève à 3 783 KDT (HT).

L'encours des dépôts à terme de la société COMAR auprès d'Amen Bank s'élève au 31.12.2022 à 6 000 mDT alors que l'encours des dépôts à vue s'élève à 2453 KDT (HT).

Société « PARENIN »

Le total des engagements de la société PARENIN auprès d'Amen Bank au titre de l'exercice 2022, s'élève à 58 111 mDT y compris un engagement hors bilan de 34 059 mDT.

L'encours des dépôts à vue de la société "PARENIN" auprès d'Amen Bank au 31 décembre 2022 s'élève à 695 mDT.

Société « ENNAKL»

la société Ennakl qui détient 7,93% du capital d'Amen Bank détient un total engagement auprès d'Amen Bank s'élevant à 27 469 mDT, y compris un engagement Hors bilan de 143 233 mDT.

Par ailleurs, L'encours des dépôts à vue auprès d'Amen Bank s'élève au 31 décembre 2022 à 1 681 mDT.

Société « HORCHANI FINANCE »

Le groupe HORCHANI FINANCE qui détient 5,45% du capital Amen BANK présente un total engagement de 2 mDT au cours de l'exercice 2022.

Société «SICAR AMEN»

La banque a réalisé avec la société SICAR Amen dans laquelle elle détient 88,20% du capital les conventions et opérations suivantes :

1- Trente-neuf (39) conventions de gestion de fonds portant sur un encours confié à fin 2022 de 689 798 mDT. La commission de gestion au titre de 2022, calculée sur la base d'un taux annuel de 0,5 % des montants gérés nets des éventuelles provisions à constituer au titre de l'emploi des fonds (avenant 16/08/2018), s'élève à 3 267 mDT (HT).

2- En vertu d'une convention de gestion en date du 18 juin 1999, "Amen Bank" est chargée de la gestion financière, administrative et commerciale de la société "SICAR Amen". En contrepartie de ces services, la banque perçoit les rémunérations suivantes:

- une rémunération annuelle forfaitaire de 100 mDT hors taxes ;
- une rémunération annuelle forfaitaire de 6 mDT brut par an au titre de la mission RCCI
- une rémunération annuelle forfaitaire de 6 mDT brut par an au titre de la mission de représentant FATCA ;
- une commission fixe de 500 dinars hors taxes par dossier de participation présenté au Conseil d'Administration. Cette commission est portée à 4 mDT hors taxes si le dossier est transmis pour déblocage effectif ;
- un intéressement représentant 7% hors taxes de la plus-value réalisée sur le portefeuille.

La rémunération au titre de l'exercice 2022, s'élève à 182 mDT (HT).

L'encours des placements à terme de la société SICAR AMEN auprès d'Amen Bank s'élève à 1 500 mDT

Société «Le recouvrement»

La banque a conclu en date du 1er janvier 2007 avec la société "Le Recouvrement" dans laquelle elle détient 99,88% du capital, une convention de gestion comptable et fiscale. En vertu de cette convention, "Amen Bank" est chargée de la tenue de la comptabilité, de l'arrêté des comptes, de la préparation de la liasse de consolidation et de la préparation des déclarations fiscales de la société "Le Recouvrement". En contrepartie de ses services, la banque perçoit une rémunération annuelle de 1 500 dinars (HT).

Au 31.12.2022, l'encours des dépôts à vue de la société LE RECOUVREMENT auprès d'Amen Bank s'élève à 2 809 mDT.

Société «Amen Capital»

Amen Capital a conclu une convention de location avec Amen Bank en vertu de laquelle, elle loue des locaux administratifs appartenant à Amen Bank sis au Tour C de l'immeuble Amen Bank, avenue Mohamed V 1002 Tunis. Au titre de l'exercice 2022, le produit locatif comptabilisé par Amen Bank s'élève à 65 KDT (HT) dans les charges d'exploitation et les frais d'entretien s'élève à 14 KDT.

Au 31.12.2022, l'encours des dépôts à vue de la société AMEN CAPITAL auprès d'Amen Bank s'élève à 15 mDT.

Société «Amen Invest»

En date du 03 Octobre 2016, la banque a conclu avec AMEN INVEST un contrat en vertu duquel AMEN BANK loue à la société AMEN INVEST les parties suivantes de la tour C de l'immeuble AMEN BANK Avenue Mohamed 5 :

- Un local situé au 6ème étage d'une superficie totale de 372 m²,
- Un local situé au 7ème étage d'une superficie totale de 372 m²,
- 6 places de parking au sous-sol de l'immeuble AMEN BANK,

Le montant du loyer s'élève à 129 KDT (HT) au titre de l'exercice 2022.

Au 31.12.2022; l'encours des dépôts à vue de la société AMEN INVEST auprès d'Amen Bank s'élève à 1 296 mDT.

Société «SOGEREC»

La banque a réalisé avec la société "SOGEREC " dans laquelle elle détient 99,97% du capital les conventions et opérations suivantes :

1- L'AMEN BANK a signé un avenant de la convention de recouvrement conclue avec la SOGEREC. Au titre de cet avenant, la SOGEREC s'oblige de :

Prendre en charge, traiter et gérer tous les dossiers des créances qui lui sont remis ;

- Accomplir en qualité de mandataire en lieu et place d'AMEN BANK tous les actes et opérations normalement du ressort de cette dernière en recouvrant et réglant toute somme, en liquidant tous biens et en concluant tous accords ;
- Assurer la conservation de tous les actes, titres et documents quelconques qui lui sont remis par L'auxiliaire au recouvrement.

En contrepartie de l'ensemble de ces prestations, la SOGEREC perçoit une commission hors taxes, égale à 12% du montant de toutes créances recouvrées.

La date d'effet de cet avenant est le 1er janvier 2019.

Le montant total des recouvrements effectués par la SOGEREC au profit de l'AMEN BANK du 01/01/2022 au 31/12/2022 s'élève à : 9 027 KDT HT.

Le montant total des commissions revenant à la SOGEREC en contre partie des montants recouverts, s'élève. pour l'exercice 2022, à : 1 083 KDT en HT.

2- Au 1er Janvier 2016, la banque a conclu avec SOGEREC un contrat en vertu duquel AMEN BANK loue à la société SOGEREC un local de 10 bureaux sis au 2ème étage de la tour C de l'immeuble AMEN BANK Avenue Mohamed 5, majoré de la participation de la SOGEREC aux charges d'exploitation et frais d'entretien inhérents au local loué et qui est fixée à 12 KDT (HT) par an avec une majoration annuelle de 5% à partir de la deuxième année de location soit le 01 janvier 2017.

Ainsi, et au titre de l'exercice 2022 le produit locatif comptabilisé par Amen Bank s'élève à 49 KDT et la cotisation de la SOGEREC dans les charges d'exploitation et les frais d'entretien s'élève à 11 KDT HT.

3- Au cours de 2021, « Amen Bank » a conclu un contrat avec SOGEREC dans laquelle elle détient 99,97%. En vertu de ce contrat, AMEN BANK loue à la société SOGEREC un local situé à route de Bizerte Km7 Mnhla à usage de dépôt. Le loyer mensuel a été fixé à 1 KDT(HT) avec une majoration annuelle de 5%. Ainsi le produit total perçu et comptabilisé au titre de l'exercice 2022 s'élève à 14 KDT (HT).

4- Au cours de l'exercice 2022, l'AMEN BANK a conclu un contrat de location avec « La SOGEREC » en vertu duquel elle loue 4 appartements ainsi que 4 places de parking situés à l'immeuble Carthagène Office au 1er étage (appartements B1-1 B A1-6 B A 1-4 ET B A 1-9), rue Mohamed Barda Mont plaisir.

En vertu de cette convention le loyer sera payé pour la période commençant le 01 octobre 2022 et pour une durée initiale d'une année renouvelable par tacite reconduction sauf préavis 3 mois avant le terme du contrat.

Une majoration annuelle de 5% sera appliquée et sera calculée sur la base du dernier loyer.

La charge relative au loyer du local, supportée par la SOGEREC au titre de l'exercice 2022 s'élève à 14 KDT HT.

Au 31.12.2022, l'encours des placements de la société SOGEREC auprès d'Amen Bank s'élève à 1 200mDT.

Société «Amen Project»

Amen Bank détient directement 53,01% du capital de la société Amen Project au 31.12.2022, l'encours des dépôts à vue de la société auprès d'Amen Bank s'élève à 4 mDT et l'encours des placements de la société Amen Project auprès d'Amen Bank s'élève à 120 mDT.

Société « STE GEST IMMO »

La banque a conclu en date du février 2021 avec la société "Gest Immo Amen" dans laquelle elle détient 99,77% du capital, une convention de mandat de gestion. En vertu de cette convention, "Amen Bank" donne pouvoir à la société Gest immo de gérer pour son propre compte les biens et droits immobiliers lui appartenant en vue de procéder à leur vente. En contrepartie de ses services, la société "Gest Immo Amen" perçoit une rémunération aux taux suivants :

Honoraire et frais de services

a) 1% de la valeur d'acquisition des biens confiés à la société "Gest Immo Amen". Cette Rémunération est fixée au début de chaque année sur la base de la valeur totale des biens en gestion arrêtée au 31 décembre de l'année précédente. Elle est servie en quatre tranches égales à la première semaine de chaque trimestre.

b) Un mois de loyer Hors Taxes pour bien tout immobilier loué.

Cette rémunération est fixée au début de chaque année sur la base de la valeur totale des biens en gestion arrêtée au 31 décembre de l'année précédente.

Commissions d'intermédiation

Pour la vente des biens : 3% du prix de vente hors taxe.

Ces rémunérations seront versées par le mandant au plus tard 30 jours à partir de la réception de la facture d'honoraires précisant les montants à régler et après la conclusion de la transaction.

Le montant total des commissions d'intermédiation au titre de l'exercice 2022 est de 254 KDT (HT). Les honoraires et frais de services au titre de l'exercice 2022 s'élève à 324 KDT (HT).

Amen Bank a mis à la disposition de la société "Gest Immo Amen" un local au 2ème étage sise à Charguia moyennant un loyer mensuel de 1 750 TND HT/mois avec une majoration de 5% à partir de la 2ème année avec date effet le 02/01/2021.

Les revenus des loyers au titre de l'exercice 2022 s'élèvent à 21 KDT (HT).

Cette convention a été autorisée par le Conseil de Surveillance réuni le 26 Aout 2021.

Société « STE SMART RECOVERY »

Amen Bank détient 70% du capital de la société SMART RECOVERY.

1- Au cours de l'exercice 2022, l'AMEN BANK a conclu une convention avec « Smart recovery » pour le recouvrement des créances impayées, consiste principalement à gérer les dossiers de recouvrement amiable ainsi que les dossiers de recouvrement contentieux.

- Investit la société « Smart recovery » de tous les pouvoirs pour actionner en justice en qualité de demandeur ou défendeur sans avoir à révéler son mandat.
- Constitue la société « Smart recovery » dépositaire de tous les originaux des titres de créances et tous les documents dont elle dispose pour le recouvrement que la société « Smart recovery » s'engage à les garder, conserver et restituer à la banque à la fin de chaque mission.
- Met à la disposition de la société « Smart recovery » les documents et informations nécessaires pour traiter les dossiers dont elle a la charge.

La société « Smart Recovery » perçoit en contrepartie de ses prestations une commission de 12% HT du montant de toute créance recouvrée. Le montant des commissions au titre de 2022 s'élève à 684 KDT.

2 - Un contrat de location en vertu duquel " SMART RECOVERY " occupe un local, propriétés de "Amen Bank". Le revenu de loyer de cet immeuble au titre de l'exercice 2022 s'élève à 55 KDT (HT).

Société « Tunisie Leasing & Factoring »

Le total des engagements de la société « Tunisie Leasing & Factoring » auprès d'Amen Bank s'élève à 24 343 mDT. y compris un engagement hors bilan 43 630KDT (HT) au titre de l'exercice 2022.

L'encours des placements à terme de la société "Tunisie Leasing & Factoring" auprès d'Amen Bank s'élève à 15 000 mDT au 31 décembre 2022 et un encours des dépôts à vue pour 6 156 mDT.

Société «Tunisys»

Le total des engagements de la société Tunisys, détenue à hauteur de 20%, auprès d'Amen Bank s'élève à 7 438 mDT ainsi qu'un encours des placements à terme pour 800 mDT au 31 décembre 2022.

Amen Bank a réalisé des opérations d'acquisition, d'entretien et de maintenance de matériel informatique, au cours de l'exercice 2022, pour un montant de 1 609 mDT.

Le conseil de Surveillance du 26 Aout 2021 a autorisé la mise à la disposition de la société Tunisys un local d'une superficie de 88 m², situé au rez-de-chaussée l'immeuble de l'Amen Bank sis à Charguia, moyennant un loyer de 800 TND HT/mois avec une majoration de 5%, cette convention n'a pas produit d'effet en 2022.

L'encours des dépôts à vue de la société TUNISYS auprès d'Amen Bank s'élève au 31 décembre 2022 à 687 mDT.

Société « Hayett »

Au 23 Mars 2018, la banque a conclu un contrat d'assurance IDR avec l'assurance HAYET. Ce contrat a fait l'objet d'un avenant qui prévoit la couverture des charges sociales. La charge supportée au titre de l'exercice 2022 s'élève à 4 921 KDT.

L'encours des commissions des produits bancassurances payés à l'Amen Bank au 31.12.2022 s'élève à 4 636 KDT.

L'encours des engagements de la société « Hayett » auprès d'Amen Bank s'élève, au 31.12.2022, à 3 KDT y compris un engagement hors bilan de 2 KDT.

L'encours des dépôts à vue de la société auprès d'Amen Bank s'élève au 31.12.2022 à 1 273 mDT.

Société «EL IMRANE»

Le total des engagements de la société EL IMRANE, détenue à hauteur de 20%, auprès d'Amen Bank s'élève à 12 480 mDT, y compris un engagement hors bilan de 2 949 mDT.

Au 31.12.2022, l'encours des dépôts à vue de la société EL IMRANE auprès d'Amen Bank s'élève à 4 184 mDT.

Société «EL KAWARIS»

Au 31.12.2022, l'encours des dépôts à vue de la société EL KAWARIS auprès d'Amen Bank s'élève à 359 mDT et l'encours des placements auprès d'amen Bank pour 1 000 mDT.

Société «SUNAGRI»

Le total des engagements Hors bilan de la société SUNAGRI auprès d'Amen Bank s'élève à 3 mDT.

Au 31.12.2022, l'encours des placements à terme de la société SUNAGRI auprès d'Amen Bank s'élève à 445 mDT.

Société « Amen Santé »

Amen Bank détient 19,00% du capital de la société Amen Santé.

AMEN SANTE a procédé à la réduction de son capital de 94 822 KDT à 85 340 KDT soit une réduction de 9 482 KDT et ce par la diminution de la valeur nominal de l'action de dix (10) à neuf (9) dinars chacune. L'objectif de cette réduction est d'absorber des pertes antérieures.

Société « COMARI »

Amen Bank détient 30,00% du capital de la société COMARI.

Au cours de 2022, la société COMARI a procédé à une première augmentation du capital de 392,150 MF CFA (597 828 euro) qui a porté le capital de 6 666 680 F CFA (10,16 M EURO) à 7 058 830 F CFA (10,761 M euro) et ce, par l'émission au pair de 39 215 actions numéraires d'une valeur nominal de 10 000 FCFA.

Société « TUNINVEST INNOVATION SICAR »

L'encours des dépôts à vue de la société TUNINVEST INNOVATION, détenue à hauteur de 27,27%, s'élève à 4 mDT.

Société Nouvelle de Boisson "SNB"

Le total des engagements de la société SNB auprès d'Amen Bank s'élève à 9 867 mDT. y compris un engagement hors bilan 256 mDT au titre de l'exercice 2022.

SICAVs:

En vertu des conventions de dépositaire conclues avec SICAV Amen Première et SICAV Amen, les rémunérations revenant à l'Amen Bank au titre de l'exercice 2022 se détaillent comme suit:

	Amen Alliance Sicav	Sicav Amen	Amen première Sicav
Actif net au 31/12/2022 en mDT	68 514	21 214	46 189
<u>Commission de dépositaire</u>	Taux	0,02% HT DE L'ACTIF NET	0,07% TTC DE L'ACTIF NET
	Minimum	-	7 080 DT TTC
	Max	-	29 500 DT TTC
	Montant Annuel Perçu	169 568 DT HT	13 263 DT HT
<u>Commission de distribution</u>	Taux	0,59% TTC DE L'ACTIF NET	0,59% TTC DE L'ACTIF NET
	Montant Annuel Perçu	423 919 DT HT	112 279 DT HT
			274 927 DT HT

L'encours des dépôts à vue des SICAVs au 31.12.2022 se présente comme suit

(mDT)	Encours Dépôts à vue au 31/12/2022
SICAV AMEN	4 560
AMEN PREMIERE SICAV	8 583
STE AMEN ALLIANCE SICAV	13 649

Description des transactions réalisées avec les parties liées au cours de 2022.

Les obligations et engagements d'Amen Bank envers ses dirigeants (y compris les charges sociales y afférentes), tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 se présentent comme suit (en TND):

	Président du conseil de surveillance		Membres du conseil de surveillance & des différents comités	
	Charge 2022	Passif au 31/12/2022	Charge 2022	Passif au 31/12/2022
Avantages à court terme	350 000	-	437 500	-
Avantages postérieurs à l'emploi				
Autres avantages à long terme				
Indemnités de fin de contrat de travail				
Paiements en actions				
Total	350 000	-	437 500	-

	Président du Directoire			Membres du Directoire		
	Charge 2022	Charges sociales 2022	Passif au 31/12/2022	Charge 2022	Charges sociales 2022	Passif au 31/12/2022
Avantages à court terme	1 102 678	252 756	868 043	1 664 147	380 795	1 118 139
Avantages postérieurs à l'emploi						
Autres avantages à long terme						
Indemnités de fin de contrat de travail						
Paiements en actions						
Total	1 102 678	252 756	868 043	1 664 147	380 795	1 118 139

Note 7-2. Ratio de liquidité à court terme « LCR »

Le nouveau ratio de liquidité à court terme « le LCR » est entré en vigueur depuis janvier 2015 en application de la circulaire BCT 2014-14 du 10 novembre 2014, il mesure le taux de couverture des sorties nettes de trésorerie (sur 30 jours) par les actifs liquides de la banque.

A fin décembre 2022, le ratio de liquidité à court terme LCR pour le mois de janvier 2023 s'est établi à 131,250% en dépassement par rapport au niveau réglementaire minimum de 100,00% fixé par la BCT pour 2019.

Note 7-3. Évènements postérieurs à la date de clôture

Les présents états financiers sont autorisés pour publication par le Conseil de surveillance du 30/03/2023. En conséquence, ils ne reflètent pas les évènements survenus postérieurement à cette date.

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ETATS FINANCIERS - EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

A l'attention des actionnaires d'Amen Bank,

I. Rapport sur l'audit des états financiers

1. Opinion

En exécution de la mission que vous nous aviez confiée, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers d'Amen Bank relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers d'Amen Bank, comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan arrêtés au 31 décembre 2022, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de **1 302 173 KDT**, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à **154 879 KDT**.

A notre avis, les états financiers de l'Amen Bank sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la banque au 31 décembre 2022, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes lors de l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent des questions clés d'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

3.1 Evaluation des engagements de la clientèle

Risque identifié

La Banque est exposée au risque de contrepartie aussi bien sur son portefeuille d'engagements directs que sur les engagements par signature donnés à la clientèle. Ce risque, inhérent à l'activité bancaire, constitue une zone d'attention majeure en raison de l'importance du jugement nécessaire à son estimation et de l'importance significative du poste des créances sur la clientèle dans le bilan de la Banque (**66%**) et qui totalise, au 31 décembre 2022, **6 889 784 KDT** ainsi que celle du coût net du risque associé au niveau du résultat de l'exercice et qui s'élève à **58 213 KDT** en provisions individuelles et additionnelles et **15 809 KDT** en provisions collectives.

Les règles et méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et la comptabilisation des créances douteuses et leur dépréciation, de même que des compléments d'information sur ces postes des états financiers annuels sont présentés dans les notes annexes aux états financiers annuels au niveau du paragraphe « Créances à la clientèle ».

Du fait que l'évaluation des engagements et l'estimation des provisions impliquent un niveau de jugement important et compte tenu de l'importance des engagements de la clientèle, nous considérons que cette rubrique constitue un élément clé d'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nous avons obtenu une compréhension des procédures mises en place par la Banque, et avons évalué la correcte mise en œuvre des contrôles clés, ainsi que leur capacité à prévenir et/ou détecter les anomalies significatives, en mettant l'accent sur :

- Le mécanisme de supervision mis en place en ce qui concerne le processus de dépréciation des engagements sur la clientèle ;
- La fiabilité des informations fournies par la Banque au sujet des clients dont les encours présentent des indicateurs de perte de valeur ;
- Les procédures et contrôles définis par la Banque en vue d'assurer la gestion du risque de contrepartie, d'identifier les clients à classer et à provisionner et de déterminer le niveau minimum de provision requis par la réglementation bancaire.

Dans nos procédures d'examen des engagements de la clientèle, nous avons adopté une approche par les risques en matière d'échantillonnage. Nous avons évalué la capacité de remboursement des débiteurs et évalué la classification, en tenant compte des retards de paiements, de l'information financière des débiteurs, des perspectives futures d'activité et d'autres informations disponibles.

3.2 Evaluation des provisions sur les fonds gérés

Risque identifié

Au 31 décembre 2022, l'encours des placements en fonds gérés SICAR s'élève à un montant brut de **720 420 KDT** (Compte tenu des créances rattachées pour **30 622 KDT**), couverts par

des provisions à concurrence de **23 049 KDT**, soit un montant net de **697 371 KDT**, représentant **6%** du total bilan.

Les fonds gérés SICAR sont employés en participations (cotées et non cotées) et en d'autres placements financiers. La valeur de ces emplois peut se déprécier selon les performances économiques et financières des entreprises bénéficiaires de ces fonds.

La méthode de valorisation de ces emplois implique des hypothèses et des jugements selon la catégorie de la société (cotée ou non cotée), le type de contrat (portage ou sortie libre) ainsi que d'autres facteurs techniques notamment la date d'entrée en exploitation, les business plan actualisés, les rapports d'évaluation des participations, etc.

Les règles et méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et la comptabilisation des placements et leur dépréciation, de même que des compléments d'information sur ces postes des états financiers annuels sont présentés dans les notes annexes aux états financiers annuels au niveau du paragraphe « Portefeuille Titres ».

En raison de l'importance des fonds gérés représentant **30%** du portefeuille des titres d'investissement et le niveau de jugement important pour déterminer le montant des provisions requises, nous considérons que cette rubrique constitue un élément clé d'audit

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

L'essentiel de nos tests sur les fonds gérés SICAR a consisté en la mise en œuvre des diligences suivantes :

- La vérification des procédures de contrôle interne mises en place par la banque à cet égard, notamment en matière d'évaluation de ces actifs.
- La vérification du caractère approprié de la méthode de valorisation retenue et que celle-ci est adaptée à la nature, aux caractéristiques et aux circonstances de l'investissement réalisé.
- L'examen de la qualité et de la fiabilité des données utilisées pour chaque méthode de valorisation.
- L'appréciation du caractère raisonnable de l'évaluation des participations et des placements, compte tenu de la méthode de valorisation retenue sur la base des éléments et informations financières disponibles.
- La vérification des modalités de détermination et de comptabilisation des provisions requises.

3.3 La prise en compte des revenus des opérations de crédits

Risque identifié

Les revenus des opérations de crédit s'élèvent, au 31 décembre 2022, à **652 221 KDT** et représentent la rubrique la plus importante des produits d'exploitation de la banque (**66%**).

En raison de leur composition, leurs montants et les spécificités des règles de leur comptabilisation, telles que décrites dans la note « Créances à la clientèle », même de légères modifications des taux d'intérêt et des durées pourrait avoir un impact significatif sur les produits nets bancaires et, par conséquent, sur le résultat de l'exercice et les capitaux propres de la banque.

C'est pour cette raison que nous considérons que cette rubrique constitue un élément clé d'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont notamment consisté à :

- Prendre connaissance des procédures de comptabilisation et de contrôle des revenus des opérations de crédits ;
- Examiner les politiques, les processus et les contrôles mis en place en vue de la reconnaissance des revenus ;
- Revoir l'environnement de contrôle du système d'information utilisé à l'aide de nos experts informatiques ;
- Réaliser des procédures analytiques sur l'évolution des encours et des intérêts ;
- Vérifier le respect de la norme comptable NCT 24 « Les engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires » en matière de prise en compte des revenus et de séparation des exercices comptables ;
- Apprécier la pertinence de la méthodologie retenue par la banque par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie en matière de prise en compte des revenus des opérations de crédits et de réservation des produits ;
- Vérifier le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.

4. Rapport du Directoire

La responsabilité du rapport sur la gestion de l'exercice incombe au Directoire.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du Directoire et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la banque dans le rapport du Directoire par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du Directoire et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Directoire semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Directoire, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

5. Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Directoire est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au Directoire qu'il incombe d'évaluer la capacité de la banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Directoire a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil de Surveillance de surveiller le processus d'information financière de la banque.

6. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son

exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport d'audit, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport d'audit parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la banque. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombent au Directoire et au Conseil de Surveillance.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis aux responsables de la gouvernance de la banque.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

Conformément aux dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la banque à la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au Directoire.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la banque avec la réglementation en vigueur.

Tunis le 3 Avril 2023

Les commissaires aux comptes

BDO TUNISIE
Adnène ZGHIDI

La Générale d'Audit et Conseil
Membre de MGI Worldwide
Chiheb GHANMI
Associé

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ETATS FINANCIERS - EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

A l'attention des actionnaires d'Amen Bank,

En application des articles 43 et 62 de la loi n° 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers et des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice 2022.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte in fine dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 :

Votre Conseil de surveillance, nous a tenus informé des conventions et opérations suivantes nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2022 :

SICAR AMEN

- 11 nouvelles conventions de gestion de fonds sont conclues le 22 Mars 2022 avec la société "SICAR AMEN " dans laquelle Amen Bank détient 88,20% du capital. Ces conventions portent sur la gestion des fonds suivants :
 - AMEN BANK 2022/1 d'une valeur de 6 500 KDT.
 - AMEN BANK 2022/2 d'une valeur de 6 500 KDT.
 - AMEN BANK 2022/3 d'une valeur de 11 245 KDT.
 - AMEN BANK 2022/4 d'une valeur de 11 000 KDT.
 - AMEN BANK 2022/5 d'une valeur de 11 000 KDT.
 - AMEN BANK 2022/6 d'une valeur de 11 000 KDT.
 - AMEN BANK 2022/7 d'une valeur de 10 000 KDT.
 - AMEN BANK 2022/8 d'une valeur de 10 000 KDT.
 - AMEN BANK 2022/9 d'une valeur de 10 000 KDT.
 - AMEN BANK 2022/10 d'une valeur de 10 000 KDT.
 - AMEN BANK 2022/11 d'une valeur de 10 000 KDT.

Soit pour un montant total de 107 245 KDT.

En contrepartie, "SICAR AMEN " perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0.5% sur l'encours des fonds gérés. La commission de gestion au titre de 2022, calculée sur la base d'un taux annuel de 0,5% des montants gérés, s'élève à 414 KDT(HT). Ces conventions ont été autorisées par le Conseil de surveillance réuni le 29 mars 2022.

- Une nouvelle convention de gestion de fonds est conclue le 29/11/2022 avec la société "SICAR AMEN " dans laquelle Amen Bank détient 88,20% du capital. Cette convention porte sur la gestion du fonds AMEN BANK 2022/12 d'une valeur de 1 660 KDT. En contrepartie, "SICAR AMEN " perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0.5% sur l'encours du fonds géré. La commission de gestion au titre de 2022, calculée sur la base d'un taux annuel de 0,5% des montants gérés, s'élève à 569 DT(HT). Cette convention a été autorisée par le Conseil de surveillance réuni le 22 février 2023.

SMART Recovery

Au cours de l'exercice 2022, AMEN BANK a conclu une convention avec « Smart recovery » pour le recouvrement des créances impayées, qui consiste principalement à gérer les dossiers du recouvrement amiable ainsi que les dossiers du recouvrement en contentieux.

A cet effet, AMEN BANK :

- Investit la société « Smart recovery » de tous les pouvoirs pour actionner en justice en qualité de demandeur ou défendeur sans avoir à révéler son mandat.
- Constitue la société « Smart recovery » dépositaire de tous les originaux des titres de créances et tous les documents dont elle dispose pour le recouvrement que la société « Smart recovery » s'engage à les garder, conserver et restituer à la banque à la fin de chaque mission.
- Met à la disposition de la société « Smart recovery » les documents et informations nécessaires pour traiter les dossiers dont elle a la charge.

La société « Smart Recovery » perçoit en contrepartie de ses prestations une commission de 12% HT du montant de toute créance recouvrée.

Le montant des commissions au titre de 2022 s'élève à 684 KDT H.T.

SOGEREC

Amen Bank a conclu avec la société SOGEREC une convention de location des locaux à usage de bureaux (A1.1, A1.4, A1.6 et A1.9), se trouvant au 1^{er} étage de l'immeuble CARTAGENE OFFICES sis à la rue Mohamed Badra Monplaisir-Tunis dont la superficie totale est de 316.77m² selon les conditions suivantes :

- Loyer 180 DT HT/ m2/ avec majoration du loyer : 5% à partir de la 2^{ème} année avec date d'effet au 1^{er} Septembre 2022 ;

- Frais de Syndic à la charge du locataire.

Le loyer à appliquer est de 57 018,6 DT HT/AN soit un loyer mensuel de 4 751,5 DT HT.

Au titre de l'exercice 2022, le produit locatif comptabilisé par Amen Bank s'élève à 14 KDT.

Groupe HORCHANI

La banque a cédé au groupe HORCHANI sa participation dans la société Taysir Microfinance à un prix de 270 dinars/action.

Le montant global de la cession de 6.609 actions s'élève à 1.784mD.

Amen Capital, Amen Invest et Amen Corporate Finance

Amen Bank a conclu une convention le 17 août 2022 avec ses filiales Amen Capital, Amen Invest et Amen Corporate Finance pour le développement de l'activité d'étude et du conseil en gestion de fonds dans laquelle :

- Les conventions pour les missions « Etude et Conseil » sont signées entre le client demandeur du service et Amen Corporate Finance « le gestionnaire », qui assure la gestion administrative et comptable des dossiers.
- La facturation des honoraires des missions d'Etude et conseil est définie sur la base de la convention établie entre Amen Corporate Finance et le client demandeur de service.
- Les honoraires au titre de « l'Etude Préliminaire sont de 12% du montant facturé.
- Les honoraires des autres parties prenantes, après déduction des honoraires de l'Etude Préliminaire sont déterminés comme suit :
 - ✗ Les honoraires au titre du gestionnaire sont de 10% ;
 - ✗ Les honoraires au titre de l'Etude Approfondie sont de 60% ;
 - ✗ Les honoraires au titre de « l'Accompagnement et conseil » sont de 30% ;Amen Corporate Finance s'engage à régler les entités intervenantes, à titre d'avance ou à titre définitif, selon les règles ci-dessus définies, et à hauteur de sa trésorerie disponible.

Aucun produit n'a été comptabilisé par la banque au titre de 2022.

II. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues et autorisées au cours des exercices antérieurs :

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 :

Société «PGI Holding»

"Amen Bank" a réalisé avec la société "PGI Holding" qui détient **20.85%** du capital de la banque, les conventions et opérations suivantes :

1 "PGI Holding" fournit des moyens matériels, humains et informatiques dans le but d'assister la banque dans le domaine du développement, le domaine informatique et en matière juridique.

En contrepartie de ces services, "PGI Holding" perçoit une rémunération annuelle égale à 0,5% du chiffre d'affaires de la banque avec un plafond de **160 KDT** hors taxes. Le montant des frais supportés par la banque au titre de l'exercice 2022, s'élève à **160 KDT** (HT).

2 "Amen Bank" loue auprès de la société "PGI Holding" une partie du rez-de-chaussée de l'immeuble sis au n°150, avenue de la liberté, Tunis. Le montant du loyer au titre de l'exercice 2022 s'élève à **173 KDT** (HT).

Société «COMAR»

"Amen Bank" a réalisé avec la société "COMAR" qui détient **30,80%** du capital de la banque, les conventions et opérations suivantes :

1 Des contrats de location en vertu desquels "COMAR" occupe deux locaux, propriétés de "Amen Bank". Les revenus des loyers de ces immeubles au titre de l'exercice 2022 s'élèvent à **17 KDT** (HT).

2 Diverses polices d'assurance détaillées comme suit :

- Des polices d'assurance auto, multi garanties, vol, matériel informatique et monétique dont la prime annuelle globale au titre de l'exercice 2022 s'élève à **925 KDT** ;
- Des polices d'assurance maladie, invalidité et décès au profit du personnel de la banque. Le montant global des cotisations versées à la "COMAR" au titre de l'exercice 2022, s'élève à **3 783 KDT** (HT).

Société «SICAR Amen»

1 La banque a réalisé avec la société "SICAR Amen" dans laquelle elle détient **88,20%** du capital, vingt-sept (27) conventions de gestion de fonds (dont deux fonds ont été échues au cours de l'exercice 2022) portant sur un encours confié de **580 893 KDT**.

La commission de gestion au titre de 2022, calculée sur la base d'un taux annuel de 0,5 % des montants gérés nets des éventuelles provisions à constituer au titre de l'emploi des fonds (avenant 16/08/2018), s'élève à **2 852 KDT** (HT).

2 En vertu d'une convention de gestion du 18 Juin 1999 telle que modifiée par l'avenant du 1^{er} Janvier 2020, Amen Bank est chargée de l'exécution de l'ensemble des tâches relatives à la gestion financière, administrative et commerciale des fonds qu'elle lui confie, ainsi que la réalisation et le suivi des dossiers de financement pour prise de participation. Le gestionnaire « Amen Bank » percevra, à cet effet :

- Une somme forfaitaire de 100 KDT par an.
- 6 KDT brut par an au titre de la mission RCCI
- 6 KDT brut par an au titre de la mission de représentant FATCA

- Une commission de 500 DT sur chaque dossier présenté au conseil d'administration de la SICAR AMEN. Cette commission est portée à 4 000 DT au cas où le dossier fait l'objet d'un déblocage effectif.
- Une commission de 7% sur chaque plus-value dégagée.

La rémunération au titre de l'exercice 2022, s'élève à **182 KDT** (HT).

Société « Le recouvrement »

La banque a conclu en date du 1^{er} janvier 2007 avec la société "Le recouvrement" dans laquelle elle détient **99,88%** du capital, une convention de gestion comptable et fiscale. En vertu de cette convention, "Amen Bank" est chargée de la tenue de la comptabilité, de l'arrêté des comptes, de la préparation de la liasse de consolidation et de la préparation des déclarations fiscales de la société "Le recouvrement". En contrepartie de ses services, la banque perçoit une rémunération annuelle de **1.500 dinars** (HT).

Assurance Hayet

Au 23 Mars 2018, la banque a conclu un contrat d'assurance IDR avec l'assurance HAYET. Ce contrat a fait l'objet d'un avenant qui prévoit la couverture des charges sociales. La charge supportée au titre de l'exercice 2022 s'élève à **4 921 KDT**.

Amen Bank perçoit des commissions au titre de la commercialisation des produits d'assurance Hayett. Le montant des commissions constaté en produits s'élève à **4 636 KDT** au titre de l'exercice 2022.

Société « Tunisys »

- Amen Bank a réalisé avec la société "Tunisys", dans laquelle elle détient 20% du capital, des opérations d'acquisition, d'entretien et de maintenance de matériel informatique au cours de l'exercice 2022 pour un montant total de **1 609 KDT (HT)**.
- Le conseil de Surveillance du 26 Aout 2021 a autorisé la mise à la disposition de la société Tunisys un local d'une superficie de 88 m², situé au rez-de-chaussée l'immeuble de l'Amen Bank sis à Charguia, moyennant un loyer de 800 TND HT/mois avec une majoration de 5%. Cette convention n'a pas produit d'effet en 2022.

Sociétés « SICAVs »

En vertu des conventions de dépositaire conclues avec "SICAV Amen Première" et "SICAV Amen", les rémunérations revenant à Amen Bank au titre de l'exercice 2022 se détaillent comme suit :

	Fonctions de	Base de rémunération	Commission 2022 (Hors TVA)
SICAV Amen première	Dépositaire	0,07% de l'actif net plafonnée à 29,5 KDT TTC	25 KDT
	Distributeur	0,59% de l'actif net HT	275 KDT
SICAV Amen	Dépositaire	0,07% de l'actif net plafonnée à 29,5 KDT TTC	13 KDT
	Distributeur	0,59% de l'actif net HT	112 KDT
Amen Alliance Sicav	Dépositaire	0,02% HT DE L'ACTIF NET	170 KDT
	Distributeur	0,59% de l'actif net HT	424 KDT

Société « AMEN CAPITAL »

La banque a réalisé avec la société "Amen Capital" dans laquelle elle détient 51% du capital les conventions et opérations suivantes :

- 1 En date du 1er Février 2016, la banque a conclu avec AMEN CAPITAL un contrat en vertu duquel AMEN BANK loue à la société AMEN CAPITAL un local sis au 5ème étage Tour C de l'immeuble avenue Mohamed 5 AMEN BANK.

Ainsi, et au titre de l'exercice 2022 le produit locatif comptabilisé par Amen Bank s'élève à 65 KDT H.T et la cotisation de AMEN CAPITAL dans les charges d'exploitation et les frais d'entretien s'élève à 14 KDT.

Société « AMEN INVEST »

En date du 03 Octobre 2016, la banque a conclu avec AMEN INVEST un contrat en vertu duquel AMEN BANK loue à la société AMEN INVEST les parties suivantes de la tour C de l'immeuble AMEN BANK Avenue Mohamed 5 :

- Un local situé au 6ème étage d'une superficie totale de 372 m²,
- Un local situé au 7ème étage d'une superficie totale de 372 m²,
- 6 places de parking au sous-sol de l'immeuble AMEN BANK,

Le produit perçu et comptabilisé au titre de l'exercice 2022 s'élève à **129 KDT**.

Société « SOGEREC » :

La banque a réalisé avec la société "SOGEREC " dans laquelle elle détient **99,97%** du capital les conventions et opérations suivantes :

1. Au 1^{er} Janvier 2016, la banque a conclu avec SOGEREC un contrat en vertu duquel AMEN BANK loue à la société SOGEREC un local de 10 bureaux sis au 2ème étage de la tour C de l'immeuble AMEN BANK Avenue Mohamed 5, majoré de la participation de la SOGEREC aux charges d'exploitation et frais d'entretien inhérents au local loué et qui est fixée à **12 KDT (HT)** par an avec une majoration annuelle de 5% à partir de la deuxième année de location soit le 01 janvier 2017.

Ainsi, et au titre de l'exercice 2022 le produit locatif comptabilisé par Amen Bank s'élève à **49 KDT** et la cotisation de la SOGEREC dans les charges d'exploitation et les frais d'entretien s'élève à **11 KDT HT**.

2. Au cours de 2021, « Amen Bank » a conclu un contrat avec SOGEREC dans laquelle elle détient 99,97%. En vertu de ce contrat, AMEN BANK loue à la société SOGEREC un local situé à route de Bizerte Km7 Mnihla à usage de dépôt. Le loyer mensuel a été fixé à **1 KDT(HT)** avec une majoration annuelle de 5%. Ainsi le produit total perçu et comptabilisé au titre de l'exercice 2022 s'élève à **14 KDT**.
3. Au cours de 2019, "Amen Bank" a conclu un avenant à la convention de recouvrement conclue avec la "SOGEREC". Au titre de cet avenant, la SOGEREC s'oblige de :
 - Prendre en charge, traiter et gérer tous les dossiers des créances qui lui sont remis ;
 - Accomplir en qualité de mandataire en lieu et place de "Amen Bank" tous les actes et opérations normalement du ressort de cette dernière en recouvrant et réglant toute somme, en liquidant tout bien et en concluant tout accord ;
 - Assurer la conservation de tous les actes, titres et documents quelconques qui lui sont remis.

En Contrepartie de l'ensemble de ces prestations, la "SOGEREC" perçoit une commission hors taxes égale à 12% du montant de toutes les créances recouvrées et ce à partir du 1er janvier 2019. Le montant des commissions au titre de 2022 s'élève à **1 083 KDT**.

GEST IMMO AMEN

La banque a conclu en date du février 2021 avec la société "**Gest Immo Amen**" dans laquelle elle détient **99,77%** du capital, une convention de mandat de gestion. En vertu de cette convention, "Amen Bank" donne pouvoir à la société Gest immo de gérer pour son propre compte les biens et droits immobiliers lui appartenant en vue de procéder à leur vente. En contrepartie de ses services, la société "**Gest Immo Amen**" perçoit une rémunération aux taux suivants :

Honoraire et frais de services

- a) 1% de la valeur d'acquisition des biens confiés à la société "Gest Immo Amen". Cette Rémunération est fixée au début de chaque année sur la base de la valeur totale des biens en gestion arrêtée au 31 décembre de l'année précédente. Elle est servie en quatre tranches égales à la première semaine de chaque trimestre.
- b) Un mois de loyer Hors Taxes pour bien tout immobilier loué. Cette rémunération est fixée au début de chaque année sur la base de la valeur totale des biens en gestion arrêtée au 31 décembre de l'année précédente.

Commissions d'intermédiation :

Pour la vente des biens : 3% du prix de vente hors taxe.

Ces rémunérations seront versées par le mandant au plus tard 30 jours à partir de la réception de la facture d'honoraires précisant les montants à régler et après la conclusion de la transaction.

Le montant total des commissions d'intermédiation au titre de l'exercice 2022 est de **254 KDT** (HT). Les honoraires et frais de services au titre de l'exercice 2022 s'élève à **324 KDT** (HT).

Pour permettre le démarrage de l'activité et uniquement pour le premier exercice, le mandant avancera la somme de 400 KDT, cette somme sera déduite du montant des honoraires et commissions revenant au mandataire au titre des premiers exercices.

Cette convention a été autorisée par le Conseil de Surveillance réuni le 26 Aout 2021.

Amen Bank a mis à la disposition de la société "**Gest Immo Amen**" un local au 2ème étage sise à Charguia moyennant un loyer mensuel de 1 750 TND HT/mois avec une majoration de 5% à partir de la 2ème année avec date effet le 02/01/2021.

Les revenus des loyers au titre de l'exercice 2022 s'élèvent à 21 KDT (HT).

Cette convention a été autorisée par le Conseil de Surveillance réuni le 26 Août 2021.

SMART RECOVERY

Le conseil de Surveillance du 26 Août 2021 a autorisé la mise à disposition à la société SMART RECOVERY, un appartement A5.1 sis au 5ème étage de l'immeuble Carthagène offices, moyennant un loyer 5KDT TND HT/mois avec majoration de 5% à partir de la 2ème année.

Les revenus des loyers de ces immeubles au titre de l'exercice 2022 s'élèvent à 55 KDT (HT).

III Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants :

1 Les obligations et engagements de la banque envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du code des sociétés commerciales, se détaillent comme suit :

- La rémunération du Président du Conseil de Surveillance a été fixée par décision du Comité de Rémunération en date du 30 juillet 2012.
- Les membres du Conseil de Surveillance, les membres du Comité Permanent d'Audit et les membres du comité des risques sont rémunérés par des jetons de présence proposés annuellement par le Conseil de Surveillance et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.
- La rémunération et avantages accordés aux membres du Directoire sont fixés par décision du Comité de Rémunération. La rémunération des membres du Directoire est composée d'un salaire annuel et d'une enveloppe annuelle.
- Le Président du Conseil de Surveillance bénéficie d'une voiture de fonction avec une prise en charge des frais y afférents.
- Les membres du Directoire bénéficient chacun d'une voiture de fonction et d'une voiture de service avec prise en charge des frais y afférents.

2 Les obligations et engagements d'Amen Bank envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2022, se présentent comme suit (en TND) :

- Pour les membres du Conseil de Surveillance :

	Président du conseil de surveillance		Membres du conseil de surveillance & des différents comités	
	Charge 2022	Passif au 31/12/2022	Charge 2022	Passif au 31/12/2022
Avantages à court terme	350 000	-	437 500	-
Avantages postérieurs à l'emploi				
Autres avantages à long terme				
Indemnités de fin de contrat de travail				
Paiements en actions				
Total	350 000	-	437 500	-

- Pour les membres du Directoire :

	Président du Directoire			Membres du Directoire		
	Charge 2022	Charges sociales 2022	Passif au 31/12/2022	Charge 2022	Charges sociales 2022	Passif au 31/12/2022
Avantages à court terme	1 102 678	252 756	868 043	1 664 147	380 795	1 118 139
Avantages postérieurs à l'emploi						
Autres avantages à long terme						
Indemnités de fin de contrat de travail						
Paiements en actions						
Total	1 102 678	252 756	868 043	1 664 147	380 795	1 118 139

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations entrant dans le cadre des dispositions des articles 43 et 62 de la loi n° 2016-48, relative aux banques et aux établissements financiers, des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis le 3 Avril 2023

Les commissaires aux comptes

BDO TUNISIE
Adnène ZGHIDI

La Générale d'Audit et Conseil
Membre de MGI Worldwide
Chiheb GHANMI
Associé